Rapport d'activité 2023

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Sommaire

04 Éditorial

06 La HAS en bref

07 Le Collège de la HAS

08 12 faits marquants

11 Nominations

12 L'accès à l'innovation en action

18 Usagers : rien pour eux sans eux

24 La santé est affaire de parcours

36 La culture qualité fait des pas décisifs

42 Cap vers l'Europe et l'international

46 Agir efficacement et utilement

Éditorial

Pr Lionel Collet
Président
de la HAS
et président
du Collège

Au terme de cette première année de mandat, mon premier constat reste celui de l'effervescence des nouvelles technologies de santé, médicaments, dispositifs médicaux et actes. La France se doit d'être au rendez-vous. Au cœur de cette ébullition, le rôle de la HAS est de caractériser ce qui constitue un progrès en discernant les nouveautés des réelles innovations, et de permettre aux patients d'y accéder rapidement et en toute sécurité, pour éviter toute perte de chance, après une évaluation fondée sur la rigueur scientifique.
Le bilan des deux premières années de l'accès précoce, établi à l'automne 2023, est parlant : 180 traitements ont été évalués, dans un délai médian de 77 jours, et les autorisations ont bénéficié à environ 100 000 patients atteints d'une maladie grave et en impasse thérapeutique. D'autres activités ont poursuivi leur essor, comme l'évaluation des activités de télésurveillance ou la publication d'un guide d'aide au choix des dispositifs médicaux numériques à usage professionnel, y compris ceux intégrant de l'intelligence artificielle.

Éclairage scientifique des pouvoirs publics, mais aussi éclairage des professionnels et des usagers. La HAS a un positionnement unique, qui lui permet de relier, au service des personnes tout au long de leur vie, les prises en charge sanitaires aux accompagnements médico-sociaux et sociaux. La recommandation « Grande précarité et troubles psychiques », finalisée début 2024, en est une illustration concrète. Par ailleurs, nous développons une logique davantage partenariale de labellisation des travaux de sociétés savantes. J'y vois une double opportunité : une actualisation plus rapide et une meilleure appropriation par les professionnels.
Je tiens également à souligner le travail mené autour du développement de l'accréditation des spécialités à risques et son articulation avec la certification périodique des professionnels de santé, enjeux essentiels pour l'avenir.
Il n'y a, enfin, pas d'amélioration des pratiques sans mesure de la qualité. L'année 2023 a été marquée par le démarrage du nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il s'agit d'un levier puissant et décisif au service de la qualité des accompagnements, et d'une réponse au besoin de confiance. Dans le champ sanitaire, nous nous situons à mi-parcours dans le déploiement de la 5e version du référentiel de certification, avec un peu plus d'un millier d'établissements visités. Les résultats mettent en lumière l'engagement remarquable des professionnels, malgré les tensions sur le terrain. Toutefois, le taux d'établissements non certifiés ou certifiés sous réserve tend à s'accroître. Ce constat exige une vigilance collective afin de soutenir au mieux les équipes au service des patients.

Jean Lessi
Directeur général
de la HAS

Dès ma prise de fonctions en janvier 2024, j'ai pu mesurer l'engagement des agents de la HAS, ainsi que de ses communautés d'experts et d'experts-visiteurs, au service de la qualité des prises en charge sanitaires et des accompagnements sociaux et médico-sociaux. Fortes de leurs fondamentaux, ouvertes et dialoguant avec tous les publics – professionnels, usagers, grand public, innovateurs, etc. –, les équipes de la HAS s'organisent pour répondre à de nombreux défis.

Ainsi, nous serons au rendez-vous, le 1er janvier 2025, pour la mise en œuvre du règlement européen du 15 décembre 2021. C'est un changement majeur : la matière scientifique servant de base à l'évaluation de certains médicaments sera mutualisée entre la HAS et ses homologues. Nous devrons nous positionner aux avant-postes, dès le début, au moment où vont se définir les standards de l'évaluation de demain. Ce nouveau cap s'inscrit dans le contexte de déferlante d'innovations mentionnée par le président Lionel Collet, ce qui suppose réactivité, réflexion sur les méthodes et capacité d'anticipation.

Un autre enjeu tient aux suites à donner aux riches réflexions conduites ces dernières années au sein de la HAS en vue d'améliorer l'impact de nos productions, en particulier de nos recommandations de bonnes pratiques sanitaires, sociales et médico-sociales. Leur qualité scientifique est reconnue. En revanche, leur appropriation par les professionnels et leur place dans l'exercice quotidien doivent être renforcées. De même, nous approfondirons la transversalité de notre fonctionnement, pour mieux exploiter les synergies entre les champs sanitaire, social et médico-social, tout en tenant compte de la spécificité de chaque secteur, en termes d'acteurs, d'enjeux, de culture professionnelle et de leviers d'efficacité.

Cette mobilisation s'appuie sur un socle interne solide, grâce aux équipes du secrétariat général et de la direction de la communication, qui veillent tout d'abord à ce que la HAS soit un employeur attractif : sens des missions de service public, culture de l'excellence, qualité de vie au travail, cohésion du collectif.
Une priorité sera accordée au renforcement de nos systèmes d'information, pour en préserver la sécurité et pour mieux répondre aux besoins tant de nos agents que de nos publics. Dans le contexte contraint de nos finances publiques, la gestion rigoureuse et responsable de nos ressources restera un fil conducteur.

LA HAS EN BREF

Autorité publique indépendante à caractère scientifique, la Haute Autorité de santé (HAS) a pour objectif de développer la qualité dans les champs sanitaire, social et médico-social, au bénéfice des personnes. Elle travaille aux côtés des pouvoirs publics dont elle éclaire la décision, avec les professionnels pour optimiser leurs pratiques et organisations, et au bénéfice des usagers dont elle renforce la capacité à faire des choix.

Visionnez le film de présentation de la HAS

TROIS VALEURS

La HAS exerce son activité dans le respect de trois valeurs : la **rigueur scientifique**, l'**indépendance** et la **transparence**.

Elle coopère avec tous les acteurs au service de l'intérêt collectif et de chaque citoyen et porte les valeurs de solidarité et d'équité du système de santé.

RESSOURCES 2023

439 collaborateurs

1 738 experts professionnels et usagers

72,53 M€ budget exécuté

ORGANISATION

La HAS est organisée autour :

- d'un Collège de huit membres dont son président ;
- de huit commissions spécialisées et un conseil présidés par des membres du Collège ;
- de services répartis en cinq directions.

Consultez l'organigramme de la HAS

TROIS MISSIONS

Évaluer

les médicaments, dispositifs médicaux et actes professionnels en vue de leur remboursement

Recommander

les bonnes pratiques professionnelles, élaborer des recommandations vaccinales et de santé publique

Mesurer et améliorer

la qualité dans les hôpitaux, cliniques, en médecine de ville, et dans les structures sociales et médico-sociales

En 2023, des évolutions législatives sont venues compléter et préciser les missions de la HAS.

ACTU **Consultez les évolutions législatives et règlementaires**

LE COLLÈGE DE LA HAS

Le Collège est responsable des orientations stratégiques, de la programmation et de la mise en œuvre des missions assignées à la HAS.
Il est garant de la rigueur scientifique et de l'impartialité des travaux. Il est composé de huit membres nommés par décret du président de la République.

Dr Jean-Yves Grall

Président de la commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS)

Consultez la page de la CNEDiMTS

Consultez la biographie de Jean-Yves Grall

Pr Anne-Claude Crémieux

Présidente de la commission d'évaluation des technologies de santé diagnostiques, pronostiques et prédictives (CEDiag) et de la commission technique des vaccinations (CTV)

Consultez la page de la CTV

Consultez la page de la CEDiag

Consultez la biographie d'Anne-Claude Crémieux

Pr Lionel Collet

Président de la HAS et président du Collège

Consultez la biographie de Lionel Collet

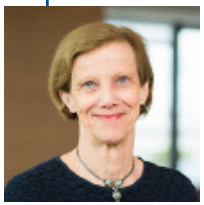

Pr Pierre Cochat

Président de la commission de la transparence (CT)

Consultez la page de la CT

Consultez la biographie de Pierre Cochat

Christian Saout

Président de la commission sociale et médico-sociale (CSMS) et du conseil pour l'engagement des usagers (CEU)

Consultez la page de la CSMS

Consultez la page du CEU

Consultez la biographie de Christian Saout

Catherine Geindre

Présidente de la commission certification des établissements de santé (CCES)

Consultez la page de la CCES

Consultez la biographie de Catherine Geindre

Karine Chevreul

Présidente de la commission évaluation économique et de santé publique (CEESP)

Consultez la page de la CEESP

Consultez la biographie de Karine Chevreul

Claire Compagnon

Présidente de la commission recommandations, pertinence, parcours et indicateurs (CRPPI)

Consultez la page de la CRPPI

Consultez la biographie de Claire Compagnon

12 FAITS MARQUANTS

6 février

Interactions entre les professionnels de santé et les représentants de l'industrie

La HAS publie une analyse exhaustive de la littérature sur les effets de la promotion des produits de santé par démarchage des industriels auprès des professionnels. Objectif : nourrir la réflexion sur les moyens d'optimiser la régulation de ces pratiques en vue d'en limiter les effets délétères sur les prescriptions médicales.

Consultez l'article

20 février

Rapport d'analyse prospective – L'expertise publique en santé en situation de crise

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'importance de l'expertise en santé pour éclairer la décision publique et guider les professionnels dans leurs pratiques. La HAS consacre à ce sujet la 4e édition de son rapport d'analyse prospective du système de santé. Elle analyse la manière dont l'expertise publique a été mobilisée, produite, évaluée et organisée pour répondre aux exigences de réactivité dictées par la crise.

Lisez le rapport d'analyse prospective

31 mars

Rapport annuel 2022 du déontologue

Le rapport annuel d'activité du déontologue de la HAS fait le point sur le respect des obligations de déclaration des liens d'intérêts et la prévention des conflits d'intérêts. Il aborde la place des associations et des représentants d'usagers, l'attribution de labels par la HAS et les projets phares pour les années à venir.

Consultez le rapport d'activité du déontologue

12 FAITS MARQUANTS

3 avril

Actualisation des recommandations de bonne pratique et des parcours de soins

La HAS met à la disposition des organismes professionnels et associations d'usagers un guide dédié à l'actualisation de ses recommandations du champ sanitaire, s'engageant ainsi dans une démarche proactive pour repérer les recommandations à actualiser et en faciliter la mise à jour.

Consultez le guide méthodologique

19 et 21 avril

Nomination de Lionel Collet, Claire Compagnon, Anne-Claude Crémieux et Jean-Yves Grall

Le président de la République nomme pour 6 ans le Pr Lionel Collet en qualité de président de la HAS à compter du 19 avril 2023. Il succède au Pr Dominique Le Guludec. Claire Compagnon, Anne-Claude Crémieux et Jean-Yves Grall sont nommés par décret du 21 avril 2023 membres du Collège de la HAS. Ils succèdent à Élisabeth Bouvet, Cédric Grouchka et Valérie Paris.

17 mai

Création d'une commission dédiée à l'évaluation des technologies diagnostiques, pronostiques et prédictives (CEDiag)

L'évaluation des technologies de santé à visée diagnostique, pronostique ou prédictive représente actuellement 80 % des évaluations d'actes professionnels réalisées par la HAS en vue de leur remboursement. Afin de mieux accompagner les nombreuses innovations de ce secteur, la HAS crée la commission d'évaluation des technologies diagnostiques, pronostiques et prédictives (CEDiag).

Consultez l'article

12 FAITS MARQUANTS

31 juillet

Labellisation par la HAS des recommandations de bonne pratique élaborées par des organismes professionnels

La HAS publie un guide méthodologique sur l'attribution du label HAS à des recommandations de bonne pratique élaborées par des organismes professionnels. Ce label garantit la qualité scientifique et la conformité de la production aux règles méthodologiques et déontologiques de la HAS. Objectif : publier plus de recommandations de bonne pratique fondées sur des données probantes et actualisées régulièrement.

Consultez le guide méthodologique

12 septembre

1 000e résultat de certification d'un établissement de santé pour la qualité des soins

Consultez l'article p. 40

20 septembre

Recueillir le point de vue des personnes hébergées ou accueillies en EHPAD

Consultez l'article p. 21

23 octobre

Bilan positif du dispositif d'autorisation d'accès précoce aux médicaments présumés innovants

Consultez l'article p. 16

28 novembre

Adoption d'une feuille de route santé-environnement

Consultez l'article p. 52

12 décembre

Réaffirmer dans toutes leurs dimensions l'engagement et la participation des usagers

La HAS prend position en faveur de la réaffirmation de l'engagement et la participation des usagers. La 4e édition du rendez-vous annuel de l'engagement des usagers est également l'occasion de faire le point sur leur engagement à la HAS et dans la société et de se projeter dans les années à venir.

Consultez l'article et le replay du 4e rendez-vous de l'engagement des usagers

NOMINATIONS

Angélique Khaled

Nommée directrice de la qualité de l'accompagnement social et médico-social le 1er mars 2023

Floriane Pelon

Nommée directrice de l'évaluation et de l'accès à l'innovation le 27 mars 2023

Mohamed Bouhadda

Nommé chef du service presse le 30 juin 2023

Maxence Lyonnet

Nommé chef du service juridique le 1er octobre 2023

Jacques-Olivier Dauberton

Nommé conseiller technique le 2 octobre 2023

Manuela Cheviot

Nommée cheffe du service recommandations le 9 octobre 2023

Jean Lessi

Nommé directeur général de la HAS à compter du 8 janvier 2024, par décision du 21 décembre 2023 faisant suite à ses auditions par les commissions des affaires sociales du Sénat et de l'Assemblée nationale

L'accès à **l'innovation** en action

L'innovation est un levier majeur pour améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement des personnes. Dispositifs médicaux dotés d'intelligence artificielle, thérapies ciblées, géniques, cellulaires, immunothérapies, robotique, télémédecine… les connaissances progressent, les nouvelles technologies se multiplient et les organisations évoluent. La HAS a pour mission d'évaluer la qualité et la pertinence de ces innovations technologiques et organisationnelles. Objectif : identifier celles qui apportent des bénéfices démontrés et favoriser leur accès rapide par les usagers et les professionnels.

Évaluation d'un nouveau test pour diagnostiquer l'endométriose, prise en charge anticipée des dispositifs médicaux numériques innovants, bilan positif de l'accès précoce aux médicaments… focus sur une sélection de réalisations 2023 qui témoignent de la mobilisation de la HAS pour identifier, évaluer et accompagner les innovations et en faire bénéficier le plus grand nombre dans les meilleurs délais.

Diagnostic complexe d'endométriose : vers l'accès anticipé à un test salivaire prometteur

En France, près de 2 millions de femmes adultes sont susceptibles de se demander si une endométriose est à l'origine de leurs douleurs pelviennes chroniques. Mais le diagnostic de cette maladie, responsable d'infertilité et dont l'impact sur la qualité de vie peut être très lourd, est parfois difficile. C'est pourquoi la Haute Autorité de santé s'est autosaisie afin d'évaluer, en vue du remboursement, l'efficacité et l'utilité clinique du test diagnostique salivaire Endotest®, développé par la société Ziwig.
La HAS reconnaît le caractère innovant et les performances diagnostiques de ce test qui a vocation à être réalisé en 3e intention après les examens cliniques et d'imagerie. Les données restant trop préliminaires pour accorder un avis favorable au remboursement de droit commun, elle propose de permettre un accès précoce et sécurisé des femmes à ce test, dans le cadre d'un forfait innovation qui permettra de recueillir les données manquantes aujourd'hui.

ACTU **Consultez le communiqué de presse**

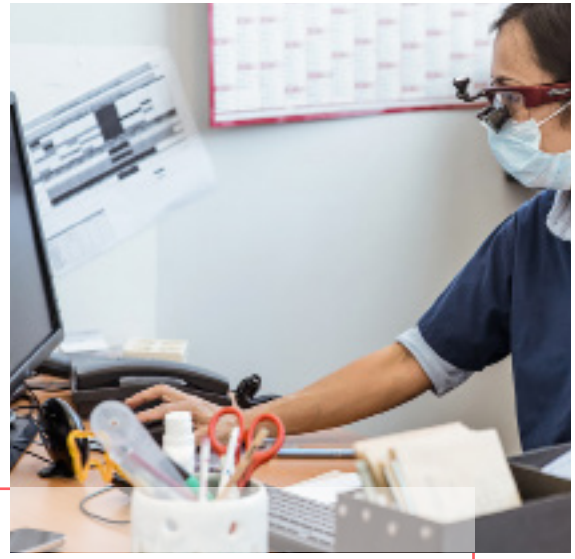

Bases de données sur les médicaments : des premiers agréments délivrés

La HAS est chargée de l'agrément des bases de données sur les médicaments (BdM) destinées à l'usage des logiciels d'aide à la prescription (LAP) et des logiciels d'aide à la dispensation (LAD) certifiés, sur la base d'une charte de qualité qu'elle élabore. Une procédure d'agrément s'adresse aux éditeurs qui souhaitent faire agréer une BdM destinée à supporter un LAP ou un LAD. En 2023, la HAS a délivré 5 décisions d'agrément de BdM pour une période de 5 ans.

Consultez la page « Agrément des bases de données sur les médicaments »

Favoriser l'usage des dispositifs médicaux numériques

Guider les professionnels de santé dans leur choix

De nombreuses solutions numériques sont utilisées pour les soins courants, mais leur efficacité et leur pertinence par rapport aux méthodes traditionnelles ne sont pas toujours établies. Si la HAS a pour mission d'évaluer les dispositifs médicaux utilisés par les patients, ce n'est pas le cas pour ceux qui sont utilisés par les professionnels. Elle a donc été saisie pour initier une réflexion sur les dispositifs médicaux numériques à usage professionnel, notamment sur les spécificités de leur évaluation, pour éclairer les choix des professionnels de santé et des structures de soins. Elle a publié un guide généraliste d'aide au choix pour les DMN à usage professionnel, destiné aux professionnels de santé, établissements, réseaux et groupements d'achat hospitaliers. Il vise à les guider pour la sélection de ce type de dispositifs médicaux numériques en listant les questions clés à se poser en amont.

La prise en charge anticipée numérique ouvre la voie à la mise à disposition « par avance » des DMN innovants

Un décret du 30 mars 2023 a introduit la possibilité d'une prise en charge anticipée pour les dispositifs médicaux numériques (DMN) présumés innovants. Elle permet leur remboursement dérogatoire pendant un an, non renouvelable, en amont de la prise en charge de droit commun via la liste des prestations et produits remboursables (LPPR) ou la liste des activités de télésurveillance médicale (LATM), selon le type de DMN concerné. La HAS a mis à disposition un guide à destination des exploitants de dispositifs médicaux numériques souhaitant déposer un dossier de demande de prise en charge anticipée d'un dispositif médical à visée thérapeutique ou utilisé dans le cadre d'une activité de télésurveillance médicale. Il détaille les éléments à fournir pour permettre l'instruction du dossier et son examen par la CNEDiMTS ainsi que les éléments requis spécifiquement par le ministère chargé de la Santé.

Consultez la page « Dispositifs médicaux numériques à usage professionnel » et la page « Dispositifs médicaux numériques : la prise en charge anticipée »

Autorisation d'accès précoce aux médicaments : une prise en charge anticipée pour les patients

En deux ans, 100 000 patients en impasse thérapeutique ont bénéficié d'un accès précoce à des médicaments présumés innovants.

Deux ans après la mise en place du nouveau dispositif d'accès précoce aux médicaments présumés innovants, la HAS et l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) en ont publié un bilan positif. Sur les 125 décisions de la HAS relatives à des premières demandes, 49 concernaient des médicaments n'ayant pas encore obtenu d'AMM (autorisation de mise sur le marché), tandis que 76 avaient une AMM et étaient en attente d'une prise en charge de droit commun. Sur ces 125 décisions, près de 8 sur 10 ont été favorables, permettant une prise en charge dérogatoire par l'Assurance maladie. Le délai médian entre première demande et décision a été de 77 jours, bien en deçà du délai légal de 90 jours. Au total, entre début juillet 2021 et fin juin 2023, ce sont plus de 100 000 patients en impasse thérapeutique qui ont pu bénéficier du dispositif.

Recueillir des données en vie réelle pour les médicaments innovants

La HAS a initié un partenariat avec la Banque nationale de données maladies rares (BNDMR), qu'elle a répertoriée comme source de données mobilisable, afin de mettre en place un nouveau recueil de données pour suivre en vie réelle les médicaments indiqués dans les maladies rares. Ce recueil s'effectue à partir d'un set de données minimum pour les traitements (SDM-T) unique et développé au sein de l'application web BaMaRa de la BNDMR. Afin d'outiller l'exploitation de ce SDM-T, la HAS a publié un modèle de protocole d'utilisation thérapeutique et de recueil des données (PUT-RD) compatible avec BaMaRa. Ce modèle de PUT-RD améliore la prévisibilité du format des données demandées et optimise la collecte sur le terrain. En 2023, la HAS a ainsi accordé

une première autorisation d'accès précoce, mobilisant BaMaRa, concernant SKYCLARYS (omaveloxolone) dans le traitement de l'ataxie de Friedreich chez les adultes et les adolescents âgés de 16 ans et plus.

ACTU **Consultez le communiqué de presse et la page « Accès précoce à un médicament »**

Usagers : rien pour eux sans eux

Toutes les missions de la HAS sont guidées par l'intérêt des personnes soignées et accompagnées, dites aussi usagers. C'est pourquoi l'institution favorise leur participation à ses travaux en intégrant de façon systématique leur point de vue. Pour que les citoyens puissent être en mesure de participer à la décision de soins, de choisir les modalités d'accompagnement qui leur semblent les plus adaptées, la HAS renforce également l'information des usagers au bénéfice de la décision partagée. L'objectif est qu'ils deviennent des acteurs à part entière de la qualité des soins et de l'accompagnement.

DONNER AUX USAGERS LA CAPACITÉ D'ÊTRE ACTEURS DE LA QUALITÉ DES SOINS ET ACCOMPAGNEMENTS

En 2023, la HAS a mené nombre d'actions destinées à améliorer l'engagement des usagers au sein du système de santé. En voici une sélection : outil d'aide à la décision médicale partagée, usage du facile à lire et à comprendre (FALC), documents d'information, analyse rétrospective des évaluations des aides techniques, accompagnement des EHPAD à recueillir le point de vue de leurs résidents, guide pour faciliter la reconnaissance sociale des usagers…

Reconstruction mammaire : de la réflexion à la décision

On estime que 30 % des femmes concernées par une mastectomie totale s'engagent dans une reconstruction du sein. Dans un parcours de soins parfois lourd, la difficulté d'accès à l'information ne facilite pas l'échange avec les équipes médicales ni la prise de décision partagée. Pour mieux accompagner les femmes et favoriser la discussion avec leur médecin, la HAS et l'Institut national du cancer (INCa) ont élaboré une plateforme en ligne d'aide à la prise de décision partagée. Celle-ci a pour objectif de donner accès à une information claire et pédagogique sur l'ensemble des possibilités proposées aux femmes qui vont avoir ou ont eu une mastectomie pour prévenir ou traiter un cancer. Réalisée à partir des données du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et mise à disposition par la HAS, une cartographie permet de rechercher les hôpitaux et cliniques réalisant des reconstructions mammaires, par prothèse interne, techniques autologues ou lipomodelage.

Consultez la plateforme d'aide à la décision partagée et le communiqué de presse « Reconstruction mammaire : la HAS et l'INCa présentent une plateforme d'aide à la décision partagée »

Le FALC au service de l'engagement des usagers

La HAS a proposé une version en facile à lire et à comprendre (FALC) de la recommandation « Soutenir et encourager l'engagement des usagers » publiée en 2020. Ce nouveau document, qui s'adresse à toutes les personnes accompagnées ou soignées, explique pourquoi et comment s'impliquer pour améliorer sa santé et sa vie en général.

Consultez la vidéo et les fiches FALC

Recueillir le point de vue des personnes âgées hébergées ou accueillies en EHPAD

Le recueil du point de vue des personnes âgées hébergées ou accueillies dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux est indispensable à l'amélioration de la qualité de leur accompagnement. C'est la raison pour laquelle la HAS a construit un guide méthodologique visant à soutenir les établissements dans leur démarche de recueil de l'expérience vécue et de la satisfaction de leurs résidents. Ce guide s'inscrit dans un programme de travail pluriannuel qui vise à consacrer le point de vue des personnes accompagnées comme une donnée pertinente et comme un levier incontournable pour leur permettre d'être pleinement actrices de leur parcours. Il est structuré en cinq parties qui présentent les phases d'élaboration du recueil afin que chaque établissement puisse construire sa démarche en fonction du public concerné et de son contexte d'exercice.

Consultez le guide méthodologique

Bilan d'évaluation des aides techniques

On appelle aides techniques tout instrument, équipement ou système adapté pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne en raison de son handicap. En France, en 2021, près de 6,8 millions de personnes ont déclaré avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère. Dans ce contexte, la HAS a mené une analyse des évaluations rendues par la CNEDiMTS sur les aides techniques afin de faire un état des lieux et d'identifier d'éventuels outils qui auraient pu manquer pour les évaluer pleinement. Ce travail a permis à la HAS de rappeler aux fabricants qu'il est indispensable que des données cliniques spécifiques de qualité lui soient fournies pour l'évaluation. Les contributions des associations de patients et d'usagers sont primordiales, notamment sur l'expérience patient vis-à-vis du dispositif médical évalué, mais aussi sur l'impact du handicap sur la qualité de vie et les alternatives disponibles. La HAS s'interrogera désormais systématiquement sur leurs recours au titre de parties prenantes.

Consultez le bilan d'évaluation des aides techniques

Prévenir le risque de surdose d'opioïdes

Après avoir élaboré en 2022 des recommandations de bonnes pratiques à l'attention des professionnels de santé pour prévenir les risques de surdosage et de dépendance liés à la consommation d'opioïdes, la HAS a publié en 2023 deux documents d'information à destination des personnes à qui sont prescrits ces médicaments : les personnes souffrant de douleurs chroniques d'une part, les usagers de drogues d'autre part. Mettant en avant la balance bénéfices/risques des opioïdes, la HAS encourage les usagers à dialoguer avec leurs médecins tout au long de leur traitement, soulignant ainsi l'importance cruciale de la communication dans la gestion des risques associés à ces médicaments.

Consultez les documents usagers

Reconnaissance sociale des usagers

Faire vivre la démocratie en santé dans la durée nécessite que toute participation des usagers à l'accompagnement de leurs pairs ou à l'amélioration de la qualité ou de l'organisation du système de santé soit reconnue à sa juste valeur. C'est pourquoi la HAS a publié en 2023 un guide pour renforcer la reconnaissance sociale des usagers pour leur engagement et leur participation dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Il vise à expliciter les leviers possibles que peuvent actionner les partenaires, professionnels et usagers, pour une meilleure reconnaissance sociale, sous forme financière ou non, de l'engagement des usagers au sein des équipes et structures de soins et d'accompagnement social et médico-social. Il s'agit ainsi de reconnaître l'importance de valoriser ces actions pour réussir à garantir sur un temps long la motivation des usagers et des équipes qui s'engagent dans ces démarches participatives.

Consultez l'avis du conseil pour l'engagement des usagers « Renforcer la reconnaissance sociale des usagers pour leur engagement et leur participation dans les secteurs social, médico-social et sanitaire »

INTÉGRER LE POINT DE VUE DES USAGERS DANS LES TRAVAUX DE LA HAS

Pour favoriser la démocratie en santé et la place des usagers dans le système de santé, la HAS s'attache également à faire entendre leur voix en son sein. Les usagers sont présents dans ses instances et participent sous différentes formes aux processus d'élaboration de ses avis, décisions, recommandations et dispositifs.

Bilan de l'engagement des usagers dans l'élaboration des avis et publications de la HAS

En 2023, 450 usagers ont participé aux travaux de la HAS, en tant qu'experts ou parties prenantes. La mise en relation avec ces usagers s'est faite majoritairement par l'intermédiaire de 172 associations d'usagers (59 %), mais aussi par appel à candidatures (17 %), par les associations gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux ou les conseils des personnes accompagnées (13 %), par connaissance des personnes au travers de projets antérieurs (8 %) et par candidature spontanée (3 %). Ces usagers ont conduit 687 actions, dont 22 % dans le champ social et médico-social. Le degré d'engagement est variable selon les missions confiées : participation aux décisions des commissions de la HAS, élaboration avec les professionnels de recommandations de bonne pratique, prise de parole en conférence de presse, relecture de documents, etc. Les usagers sont consultés dans 67 % des actions (avis écrit sur un document, entretien individuel ou collectif, etc.) et participent activement à l'élaboration des avis, recommandations ou décisions dans 31 % des actions. Le point de vue des patients hospitalisés est également valorisé au travers de la diffusion publique de leur expérience et leur satisfaction mesurées par e-Satis. En 2023, plus de 1 385 000 avis ont été analysés.

Contribution des associations à l'évaluation des produits de santé

Depuis 2018, la HAS propose de manière systématique aux associations d'usagers de contribuer à l'évaluation des médicaments et des dispositifs médicaux en vue de leur remboursement. En 2023, 107 contributions écrites ont été reçues dans le cadre de l'évaluation des médicaments, dont 33 dans le cadre des demandes d'autorisation d'accès précoce. Un tiers des médicaments évalués en accès précoce ou en procédure d'instruction complète ont reçu une contribution associative. Ces contributions concernent également les dispositifs médicaux avec 12 contributions reçues pour 11 dispositifs médicaux sur les 133 proposés à la contribution. En complément, 6 auditions d'associations devant la commission de la transparence de la HAS ont été réalisées dans le cadre des demandes d'autorisation d'accès précoce.

Pour participer à nos travaux, consultez la page « Contribuer à l'évaluation »

La santé est affaire de **parcours**

Le vieillissement de la population, la prévalence croissante des maladies chroniques et les inégalités géographiques modifient profondément la demande et l'offre de soins et d'accompagnement. La notion de parcours de santé est l'une des réponses à ce défi. Un parcours réussi est défini par la combinaison optimale des bonnes interventions, par les bons professionnels, au bon endroit, au bon moment. La HAS contribue à définir des stratégies de prise en charge garantissant de tels parcours. Elle promeut la coordination, autour de la personne, des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle facilite le travail en équipe. Elle s'attache à intégrer la e-santé au service de la fluidité des parcours. La HAS travaille également à renforcer le continuum prévention/soin/accompagnement.

AMÉLIORER LA PRÉVENTION, LES PRISES EN CHARGE ET LES ACCOMPAGNEMENTS

La HAS traite chaque année un nombre important de sujets de promotion de la prévention et d'optimisation des prises en charge et accompagnements. Retour sur une sélection de travaux 2023 : conduites addictives, consommation d'alcool, dysthyroïdies, Beyfortus® (nirsévimab), bon usage des médicaments dans le traitement de l'ostéoporose ou de l'asthme sévère, recours aux antibiogrammes ciblés dans les infections urinaires, critères d'éligibilité des centres implantant des TAVIs…

Prévention des addictions et réduction des risques et des dommages

Les addictions aux substances psychoactives comme aux jeux sont un défi majeur pour tous les professionnels du secteur social et médico-social. La HAS a publié à leur attention des recommandations visant à prévenir l'entrée dans les conduites addictives, réduire les risques associés, améliorer la qualité de vie des personnes aux conduites addictives et les accompagner vers les ressources spécialisées. Déclinées en quatre documents spécifiques aux secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, des personnes âgées et de l'inclusion sociale, les recommandations proposent des lignes directrices concrètes adaptées aux particularités de chaque domaine.

ACTU **Consultez le communiqué de presse**

Alcool : agir en premier recours pour diminuer le risque

En France, parler des effets recherchés avec l'alcool et des risques associés à son usage reste difficile, voire tabou. L'alcool constitue pourtant un important sujet de santé publique, affectant toutes les dimensions de la vie des personnes. Il est tout à fait possible d'agir par des actions diversifiées pour diminuer le risque alcool. C'est le sens des recommandations de la HAS à destination de tous les acteurs contribuant à la santé, particulièrement ceux qui agissent en premier recours (les plus en proximité des usagers du système de santé).

L'objectif est de permettre à chaque personne de bénéficier d'une information juste et claire sur le sujet, d'un repérage de son exposition à l'alcool et de tous les accompagnements possibles afin de diminuer ses risques compte tenu de ses besoins et priorités. La HAS poursuivra ses travaux avec un volet dédié aux femmes prévu en 2024 et un autre aux plus jeunes en 2025.

ACTU **Consultez le communiqué de presse et la page dédiée**

Favoriser le bon usage des médicaments dans le traitement de l'ostéoporose et de l'asthme sévère

La HAS a actualisé les règles de bon usage des médicaments pour traiter l'ostéoporose, soulignant l'importance du traitement préventif des fractures uniquement en cas de risque élevé. Concernant l'asthme sévère, la HAS a précisé l'emploi des différents produits biologiques associés au traitement de fond.

ACTU **Consultez le communiqué de presse « La HAS actualise ses recommandations de bon usage des médicaments de l'ostéoporose » et la fiche bon usage des médicaments dans le traitement de l'asthme sévère**

Améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'hypothyroïdie ou d'hyperthyroïdie

Les troubles de la thyroïde, tels que l'hypothyroïdie et l'hyperthyroïdie, sont fréquents en France. La qualité de leur prise en charge et de leur suivi n'est pas toujours optimale. En 2023, la HAS a publié des recommandations complètes pour améliorer la prise en charge des personnes souffrant de dysthyroïdie et homogénéiser les pratiques médicales et biologiques. Pour l'hypothyroïdie, elle a également proposé des recommandations spécifiques pour les femmes enceintes ou en désir de grossesse ainsi que pour les personnes âgées de plus de 65 ans, populations pour lesquelles la prise en charge est à adapter.

Consultez la recommandation de bonnes pratiques et visionnez la minute RECO « Hypothyroïdies : les points clés de la prise en charge » et le webinaire « Hypothyroïdies et hyperthyroïdies : quelle prise en charge chez l'adulte ? »

Bronchiolite : des réponses rapides pour accompagner l'administration du Beyfortus®

La HAS a approuvé le remboursement du Beyfortus® (nirsévimab) – un anticorps monoclonal visant à prévenir la bronchiolite chez les nourrissons exposés au virus respiratoire syncytial (VRS). Pour guider les professionnels de santé lors de la campagne d'immunisation qui débute en septembre 2023, des réponses rapides sont publiées, précisant les précautions d'administration et les contre-indications. Elle poursuit ses travaux avec des recommandations vaccinales à venir pour les femmes enceintes et les adultes de 60 ans et plus.

ACTU **Consultez le communiqué de presse**

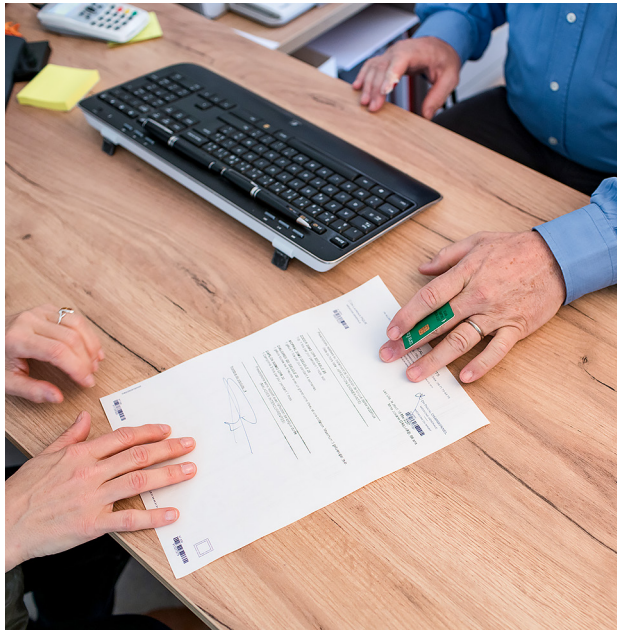

Infections urinaires : privilégier les antibiogrammes ciblés pour lutter contre l'antibiorésistance

En France, chaque année, environ 125 000 patients contractent des infections bactériennes résistantes aux antibiotiques, lesquelles entraînent 5 500 décès. Les infections urinaires sont l'une des principales causes de prescription d'antibiotiques, aussi est-il essentiel d'en promouvoir le bon usage. La Société française de microbiologie (SFM) et la Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF) ont élaboré des recommandations de bonne pratique visant à encourager les antibiogrammes ciblés pour les infections urinaires à entérobactéries dans la population féminine à partir de 12 ans. Ces recommandations ont été labellisées par la HAS qui encourage vivement les microbiologistes et les cliniciens à les mettre en pratique. L'action s'inscrit dans le cadre du plan national de lutte contre l'antibiorésistance piloté par le ministère chargé de la Santé.

Consultez la recommandation de bonne pratique

Révision des critères d'éligibilité des centres implantant des TAVIs

Depuis 2011, la HAS a réalisé plusieurs évaluations des critères d'éligibilité des centres pratiquant la pose des bioprothèses valvulaires aortiques par voie transcathéter, également appelées TAVIs. Face à la forte augmentation du nombre d'implantations de TAVIs, la HAS a mis à jour et complété sa dernière évaluation publiée en 2020. Objectif : revoir les critères d'éligibilité des centres implantant des TAVIs sur la base d'une actualisation de la littérature, des données cliniques nationales et de la consultation des parties prenantes (les professionnels de santé, les patients et la direction générale de l'Offre de soins).

Consultez l'évaluation « critères d'éligibilité des centres implantant des TAVIs »

COORDINATION DES ACTEURS

La HAS propose des recommandations et des outils pour favoriser la coordination des professionnels dans le secteur sanitaire, social et médico-social. En 2023, elle a publié un guide sur le parcours de santé des personnes atteintes d'une épilepsie, ainsi qu'un guide pour la prise en charge de la douleur chronique. Elle a également élaboré des recommandations pour l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques.

Parcours de santé pour la personne présentant une douleur chronique

La douleur chronique touche plus de 12 millions de personnes adultes, ainsi que des enfants. Elle altère leur qualité de vie et impacte fortement la vie de l'entourage. Ses coûts financiers et sociétaux sont importants. En partenariat avec le Collège de médecine générale (CMG) et la Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD), la HAS a publié un guide sur le parcours de santé des personnes présentant une douleur chronique. Ce parcours propose une nouvelle organisation, hiérarchisée en trois niveaux, avec pour objectif de proposer aux personnes concernées une évaluation et une prise en charge adaptées, selon le modèle biopsychosocial, dans des délais raisonnables.

Les professionnels de santé en ville constituent le premier niveau, suivi d'une interface ville/hôpital en cas de besoin. En cas de persistance des douleurs, le niveau 2, avec des consultations spécialisées ou hospitalières, est mobilisé. Pour les situations complexes, le niveau 3 intervient avec des centres d'évaluation et de traitement de la douleur chronique. Le médecin traitant reste le coordinateur, assurant une prise en charge centrée sur les besoins du patient, avec son accord et sa participation. L'accompagnement par des professionnels vise à maintenir l'autonomie du patient, en impliquant les aidants et les familles si nécessaire.

ACTU **Consultez « Un nouveau parcours de santé pour la personne présentant une douleur chronique » et le guide parcours de soins « Parcours de santé d'une personne présentant une douleur chronique »**

Mieux coordonner les soins et l'accompagnement des personnes souffrant d'épilepsie

L'épilepsie est une maladie neurologique chronique qui peut altérer fortement la qualité de vie des personnes atteintes en raison de la survenue de crises épileptiques, mais aussi de ses conséquences psychiatriques, cognitives et sociales. Les données disponibles font apparaître des insuffisances dans la qualité de la prise en charge : errance diagnostique, soins parfois inadaptés, manque d'accompagnement des personnes dans la vie quotidienne. La HAS, en collaboration avec l'Assurance maladie, a publié un guide sur le parcours de santé des personnes atteintes d'une épilepsie. Les objectifs : améliorer le diagnostic, favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans une prise en charge personnalisée et améliorer la qualité de vie des personnes concernées. La HAS définit 14 indicateurs de qualité du parcours des enfants et adultes ayant une épilepsie afin d'identifier des pistes d'amélioration de la prise en charge et de mettre en place des actions correctives.

Consultez le guide du parcours de santé de l'adulte et de l'enfant avec épilepsie et le communiqué de presse « Épilepsie : mieux coordonner les soins et l'accompagnement des personnes »

Accompagner les personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques

Veiller à ce que les personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiques aient accès à un parcours de santé, d'insertion sociale et de vie citoyenne : c'est tout l'objet des recommandations de bonnes pratiques publiées par la Haute Autorité de santé. La HAS souligne l'importance d'aller à la rencontre de ces personnes sur leurs lieux de vie, de leur offrir un accompagnement global et d'intervenir le plus précocement possible. Les recommandations s'adressent à la fois aux équipes intervenant auprès des personnes concernées et aux pouvoirs publics appelés à les soutenir en organisant la coordination des acteurs (santé, social, logement, etc.) sur les territoires et en offrant des réponses à la hauteur des besoins.

ACTU **Consultez le communiqué de presse et la recommandation de bonne pratique « Accompagner les personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques »**

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La littérature scientifique montre que la qualité du travail en équipe a un impact considérable sur la sécurité du patient. Le manque d'organisation, de coordination ou de communication est l'une des causes majeures des évènements indésirables associés aux soins (EIAS). En 2023, la HAS a publié le rapport d'activité 2020-2022 des organismes agréés pour l'accréditation des médecins et des équipes médicales qui atteste de la dynamique du dispositif. Elle a également publié son 6e bilan annuel des évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS) dans lequel elle alerte sur les déclarations en soins critiques.

Accréditation des médecins et des équipes médicales : une dynamique bien engagée

Démarche volontaire de gestion des risques et d'amélioration des pratiques professionnelles, l'accréditation concerne les médecins et les équipes médicales exerçant une spécialité dite à risque en établissement de santé. La HAS a publié le rapport d'activité 2020-2022 des organismes agréés (OA) pour l'accréditation. Ce rapport triennal, en plus de données chiffrées quantitatives annuelles, consacre une partie aux OA, en leur donnant la parole. Il met en évidence la dynamique de l'accréditation qui continue de s'affirmer dans le paysage sanitaire et évolue pour s'adapter, et une augmentation du nombre de médecins accrédités et des équipes, permettant ainsi une amélioration des pratiques et de la culture de la sécurité.

Consultez le rapport d'activité 2020-2022 des organismes agréés

Sixième bilan annuel des évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS)

À l'occasion de la Semaine de la sécurité des patients 2023, la HAS a publié le 6e bilan annuel des EIGS. Si le nombre de déclarations d'EIGS augmente de 27 % par rapport au précédent bilan, cela reste très en deçà du nombre réel d'EIGS survenant en France. La HAS encourage l'ensemble des professionnels à déclarer et analyser plus systématiquement ces évènements, maillon essentiel de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Un des focus du bilan a porté sur les services de soins critiques (réanimation, unités de surveillance continue et de soins intensifs) qui exposent les patients à des risques spécifiques faisant intervenir de nombreux soignants, des soins techniques complexes et l'utilisation de dispositifs médicaux variés. Pour sensibiliser les professionnels à ces risques, la HAS a débuté, fin 2023, la publication d'une collection de « flashs sécurité patient » sur le sujet.

Consultez le 6e bilan annuel des EIGS

INTÉGRER LA E-SANTÉ

Dans le but d'améliorer les pratiques professionnelles, la HAS établit les procédures de certification des logiciels métiers utilisés par les médecins et les pharmaciens. Elle délivre également un agrément aux bases de données sur les médicaments. En parallèle, la HAS intègre à ses travaux un questionnement systématique sur la télésanté et la e-santé afin de favoriser l'intégration du numérique.

Un référentiel à destination des sociétés de téléconsultation

Sur le marché de la télésanté, des sociétés commerciales proposent aujourd'hui une offre de téléconsultation incluant la prestation de soins. La prise en charge par l'Assurance maladie des téléconsultations réalisées par les médecins salariés de ces sociétés est conditionnée à l'obtention d'un agrément délivré par les ministères chargés de la Santé et de la Sécurité sociale. En vue du déploiement de cet agrément prévu dès janvier 2024, la HAS a publié un référentiel de bonnes pratiques professionnelles. Il établit des critères définissant les actions devant être réalisées et les moyens devant être mis à disposition par une société de téléconsultation pour que le médecin salarié et l'usager réalisent une téléconsultation dans le respect des bonnes pratiques de qualité et d'accessibilité. La HAS propose également une méthode pour évaluer la conformité des sociétés de téléconsultation à ces critères.

Consultez le référentiel de bonnes pratiques professionnelles

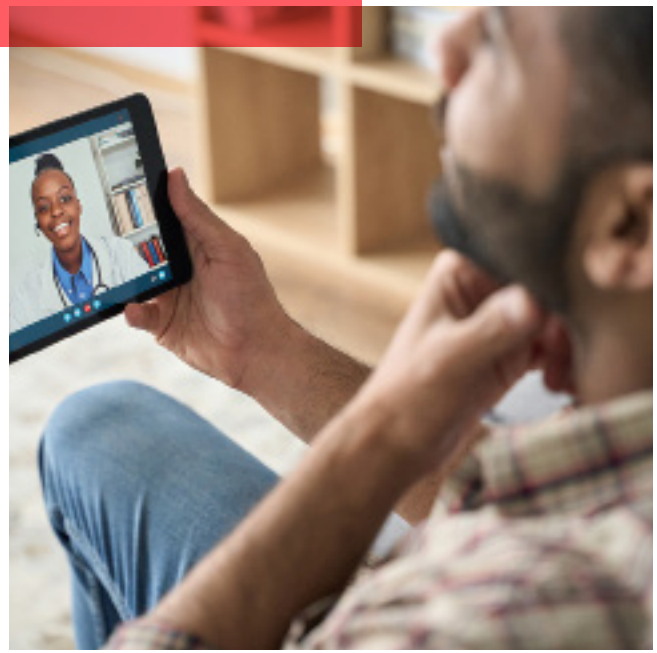

La e-santé dans les recommandations de bonnes pratiques

L'utilisation croissante du numérique rend nécessaire d'éclairer les professionnels de santé, les patients et usagers du système de santé sur sa place et sa pertinence dans les pratiques professionnelles et parcours de soins. En 2023, la HAS a mis en place des premiers travaux sur les usages numériques (e-santé, télésanté) dans les documents de parcours de soins et les recommandations de bonne pratique qu'elle a produits pour décliner des recommandations spécifiques sur le numérique. Des premières recommandations ont ainsi déjà pu être publiées (par exemple, dans le cadre des recommandations « Grande précarité et troubles psychiques »). Ces travaux ont vocation à être généralisés chaque fois que cela est pertinent.

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION

La HAS élabore des recommandations de santé publique visant à évaluer des stratégies de prévention, de promotion de la santé ou d'organisation des soins à l'échelle de la population. En 2023, elle s'est par exemple prononcée sur les obligations vaccinales des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social. Elle a également publié des recommandations visant à lutter contre les infections sexuellement transmissibles ou encore établi les critères permettant de définir les maladies à intégrer dans le programme national de dépistage néonatal.

Les critères de sélection pour intégrer de nouvelles maladies au programme national du dépistage néonatal

Le programme national de dépistage néonatal (DNN) vise à détecter dès la naissance des maladies rares, graves, avant l'apparition de symptômes, pour mettre en œuvre les mesures appropriées visant à éviter ou limiter les conséquences négatives de ces maladies sur la santé des enfants. Le rôle de la HAS est d'évaluer et de proposer aux décideurs les maladies à dépister.

Sur la base d'une revue comparative des critères de sélection des maladies utilisés à l'international et en s'appuyant sur la littérature scientifique, la HAS a élaboré un guide méthodologique. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui structure l'évaluation et permet de valider l'ensemble des critères (connaissance de la maladie, délai d'apparition, bénéfice individuel du dépistage...) pour juger de l'opportunité d'intégrer de nouvelles maladies au programme de DNN.

ACTU **Consultez l'article et le guide méthodologique**

Notification des IST aux partenaires : des recommandations pour interrompre la chaîne de transmission

Se faire dépister régulièrement pour repérer au plus tôt une infection sexuellement transmissible (IST) est essentiel pour préserver sa santé et celle de son ou ses partenaires. Ainsi, lorsqu'on apprend que l'on est infecté par une IST, il est important d'informer ces derniers. C'est ce que l'on appelle la notification aux partenaires. La HAS a publié des recommandations, afin d'en faire un outil à part entière de la lutte contre les IST. L'objectif est d'augmenter le nombre de personnes informées de leur exposition à une IST par leur partenaire. La HAS propose des évolutions du cadre législatif en matière de secret professionnel, qui limite les possibilités d'information des partenaires.

ACTU **Consultez le communiqué de presse et la recommandation de santé publique**

Définir des stratégies vaccinales

En 2023, la HAS a publié 13 avis et recommandations vaccinales.

En début d'année, elle a recommandé que la vaccination contre la grippe puisse être proposée chaque année à tous les enfants âgés de 2 à 17 ans révolus, en utilisant préférentiellement le vaccin intranasal.

Elle a poursuivi l'actualisation de la stratégie de vaccination contre la Covid-19 en recommandant, dès le mois de février, de prévoir une campagne de vaccination à l'automne pour les personnes à risque de forme sévère et d'administrer une dose de rappel supplémentaire au printemps pour les personnes à très haut risque.

Au cours de l'été, elle a recommandé d'intégrer les nouveaux vaccins antipneumococciques conjugués 20-valent (VPC20) et 15-valent (VPC15) à la stratégie vaccinale chez l'adulte et chez les nourrissons/enfants. Chez l'adulte, elle recommande l'utilisation préférentielle du VPC20 seul en remplacement du schéma séquentiel à deux vaccins en vigueur.

La HAS s'est également prononcée sur les obligations vaccinales des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

Elle a préconisé de rendre obligatoire l'immunisation contre la rougeole, de maintenir l'obligation vaccinale pour l'hépatite B (et de l'étendre aux professionnels libéraux) et que la vaccination contre la Covid-19 soit fortement recommandée. Elle a préconisé aussi de maintenir les recommandations de vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (sauf à Mayotte où la vaccination DTP reste obligatoire), la coqueluche, l'hépatite A, la varicelle, la rubéole, les oreillons et la grippe.

ACTU

Consultez les communiqués de presse « Grippe : ouvrir la vaccination à l'ensemble des enfants âgés de 2 à 17 ans », « Obligations vaccinales des professionnels : la HAS publie le 1er volet de ses travaux », « Obligations vaccinales des professionnels : la HAS publie le 2e volet de ses travaux » et la page « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : place du vaccin Bimervax (PHH-1V) »

La culture qualité fait des pas décisifs

1 000e décision de certification d'un établissement de santé pour la qualité des soins, premières évaluations de structures sociales et médico-sociales conformément à un nouveau référentiel unique construit autour des besoins de la personne, amélioration de la pertinence des soins, actions originales au bénéfice de la sécurité des patients… 2023 est une bonne année pour le développement de la culture qualité dans les champs sanitaire, social et médico-social.

LA PERTINENCE DES SOINS

La pertinence des soins est une notion en constante évolution, s'adaptant aux pratiques et aux connaissances. Dispensé lorsqu'il est nécessaire et en adéquation avec les besoins du patient, un soin pertinent évite les traitements non appropriés et les dépenses inutiles. Dans ce contexte, la HAS a par exemple fait le point sur les examens d'imagerie indiqués en cas de céphalée chez l'enfant.

Pertinence de l'imagerie dans l'exploration d'une céphalée chez l'enfant

Les céphalées secondaires à une pathologie grave chez l'enfant sont rares (moins de 2 % des céphalées sont liées à une tumeur cérébrale) et presque toujours associées à une anomalie clinique. Devant la fréquence du recours à l'imagerie cérébrale, même en l'absence d'anomalie clinique et compte tenu des risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants, la HAS et le Conseil national professionnel de radiologie et imagerie médicale (G4) ont élaboré une fiche pertinence à destination des médecins généralistes et pédiatres de ville.

ACTU **Consultez la page dédiée**

Diagnostic et prise en charge de l'épaule douloureuse

Particulièrement fréquentes et gênantes au quotidien, les douleurs de l'épaule sont dans près de 70 % des cas liées aux pathologies de la coiffe des rotateurs (tendinopathie, rupture…). Or, les études effectuées par l'Assurance maladie et la HAS montrent que la prise en charge de la tendinopathie de la coiffe des rotateurs est souvent inadaptée, avec un recours trop fréquent à la chirurgie. C'est pourquoi la HAS a élaboré de nouvelles recommandations sur la conduite à tenir face à une épaule douloureuse. Elle recommande notamment un examen clinique approfondi, rappelle les traitements les plus adaptés et précise qu'en l'absence de rupture de la coiffe des rotateurs, la chirurgie n'a pas démontré son intérêt dans l'état actuel des connaissances et ne peut se discuter qu'en cas d'échec d'une prise en charge médico-fonctionnelle bien conduite.

ACTU **Consultez les recommandations de bonnes pratiques et la fiche état des lieux des pratiques sur le recours à la chirurgie**

SÉCURITÉ DU PATIENT

Promouvoir la sécurité des patients est une dimension clé de la qualité des soins. En 2023, la HAS a notamment revu la démarche de vérification de critères clés au bloc opératoire en proposant aux équipes de bloc de personnaliser leur check-list. Parmi ses nombreux travaux sur les indicateurs, elle a développé un indicateur d'expérience patient sur l'hygiène des mains.

Sécurité au bloc opératoire : passer d'une check-list subie à une check-list choisie

La check-list pour la sécurité du patient est un outil essentiel d'amélioration des pratiques au bloc opératoire. Elle a fait scientifiquement la preuve de son efficacité pour réduire le risque d'évènements indésirables associés aux soins. Observant cependant qu'elle est parfois perçue par les professionnels comme une contrainte administrative, la HAS leur propose désormais de se réapproprier la démarche de vérification de critères clés de sécurité en choisissant l'outil qui leur convient le mieux, quitte à le développer eux-mêmes. Trois options sont ainsi offertes : la check-list générique, les check-lists de spécialités ou encore une check-list personnalisée par les équipes de bloc. À cet effet, en lien avec les sociétés savantes et organismes agréés, la HAS a publié une fiche pratique permettant de concevoir une check-list personnalisée à partir d'un socle de vérifications impératives essentielles.

Consultez la check-list pour la sécurité du patient au bloc opératoire

Développement d'un indicateur d'expérience patient sur l'hygiène des mains

L'hygiène des mains en milieu hospitalier est une mesure charnière dans la prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance. En partenariat avec la Société française d'hygiène hospitalière, la HAS a développé un indicateur de qualité et de sécurité des soins à partir d'un questionnaire d'expérience patient sur l'hygiène des mains. L'expérimentation du questionnaire s'est déroulée de juin 2023 à janvier 2024, et a concerné des établissements de santé en médecine, chirurgie, obstétrique et les patients séjournant plus de 48 h.

ACTU **Consultez la page dédiée**

LA NOUVELLE CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

En 2023, la HAS a prononcé sa 1 000e décision de certification d'un établissement de santé pour la qualité des soins, selon une démarche déployée depuis mars 2021.

1 000e résultat de certification des établissements de santé

Depuis 20 ans, la HAS évalue le niveau de qualité et de sécurité des soins dans tous les établissements de santé de France, publics et privés. Cette évaluation, indépendante et obligatoire, est réalisée tous les 4 ans par des professionnels de santé mandatés par la HAS sur la base d'un référentiel. En 2023, la HAS a prononcé sa 1 000e décision de certification d'un établissement de santé pour la qualité des soins, selon une démarche déployée depuis mars 2021. Ainsi, un tiers des 3 000 établissements publics et privés de France ont reçu leur résultat de certification. Accessibles sur le service d'information QualiScope, les résultats confirment la qualité des soins pour près de 85 % des établissements de santé visités. 23 % de l'ensemble des établissements ont même obtenu la certification avec la mention « Haute qualité des soins ». Néanmoins, 13 % des établissements sont certifiés sous conditions, tandis que 2 % des établissements ne sont pas certifiés. À l'issue d'une période de concertation, la HAS a ajusté son référentiel dans le cadre de la révision annuelle, notamment pour mieux prendre en compte les enjeux du numérique. Applicable à partir des visites de janvier 2024, la version actualisée du référentiel a été présentée aux professionnels à l'occasion d'un webinaire organisé le mardi 12 septembre.

Consultez la page « Comprendre la certification des établissements de santé »

Des outils pour faciliter l'appropriation et la compréhension du référentiel

La HAS met à la disposition des établissements de santé et des experts-visiteurs des fiches pédagogiques et des affiches illustrant les critères impératifs afin de faciliter l'appropriation et la compréhension du référentiel de certification des établissements de santé. En 2023, six nouvelles fiches pédagogiques sont venues compléter la liste de fiches existantes.

L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

La HAS a pour mission d'élaborer le dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Après avoir publié le premier référentiel national et le manuel d'évaluation, en 2022, elle s'est attachée en 2023 à accompagner les autorités de contrôle et de tarification, les organismes évaluateurs et les acteurs des ESSMS dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Accompagner et former les acteurs du dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Les premières visites d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux se sont déployées dans les établissements et services désignés par les autorités de tarification. La HAS a pris toute sa part dans l'accompagnement des acteurs pour cette mise en œuvre. Ainsi, grâce à la mobilisation des structures régionales d'appui (SRA) et des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations (CREAI), des rencontres ont été organisées dans toute la France pour échanger avec les autorités de tarification et de contrôle et les équipes des ESSMS autour des outils et des méthodes de l'évaluation. Les retours d'expérience ont démontré que beaucoup de structures étaient inscrites dans un travail collectif dynamisant pour réfléchir sur leurs pratiques et la façon de les valoriser, et qu'elles en tiraient de très belles perspectives pour l'amélioration de la qualité des accompagnements, le recueil de la parole des personnes accompagnées y contribuant fortement. Outre ces déplacements, la HAS a organisé 2 journées des référents des organismes évaluateurs, permettant d'échanger sur les questions relatives aux critères, aux étapes d'une visite d'évaluation, à l'outil SYNAE et de faire remonter les difficultés rencontrées dans leurs premières missions. Ces journées seront reconduites en 2024.

Consultez la page « Mettre en œuvre l'évaluation des ESSMS »

Cap vers l'Europe et l'international

Trois objectifs majeurs dictent la politique de la HAS à l'international : développer son rayonnement scientifique par ses contributions aux réseaux, groupes d'experts et congrès internationaux ; consolider sa place en Europe, en particulier dans la perspective de la mise en œuvre du règlement UE 2021/2282 du 15 décembre 2021 sur l'évaluation des technologies de santé ; et enfin, s'engager plus avant dans des partenariats et des projets avec des pays ou institutions étrangers, le cas échéant avec le soutien de partenaires français tels que l'Agence française de développement et Expertise France.

La HAS a poursuivi en 2023 des collaborations initiées de longue date : accompagnement du Liban dans la démarche de certification de ses hôpitaux, engagement avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux du Québec à « Innover pour une meilleure prise en charge sociale et médico-sociale de nos aîné.e.s », accueil d'une délégation de l'Agence nationale sur la qualité des soins de la Roumanie… L'année a également été caractérisée par une accréditation par l'ISQua, la préparation de la mise en œuvre du règlement européen sur l'évaluation des technologies de santé et le partage d'expertise avec de nombreux pays africains.

La démarche HAS de certification des établissements de santé est accréditée par l'ISQua

La nouvelle a été officialisée début février 2023 : l'*International Society for Quality in Healthcare* (ISQua) a accrédité l'ensemble de la démarche HAS de certification des établissements de santé pour la qualité des soins (le référentiel, l'organisation pour le déploiement de la démarche, le programme de formation des experts-visiteurs). Cette reconnaissance internationale témoigne de la qualité du dispositif et offre l'opportunité à la HAS de promouvoir sa démarche de certification à l'international. Après avoir signé un protocole de coopération avec l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) en vue d'échanger des bonnes pratiques sur l'amélioration de la qualité et la certification des établissements de santé en Wallonie, la HAS a adapté son référentiel et a entamé le processus de certification de quatre établissements belges. La HAS a également conclu un accord de coopération avec le gouvernement de Monaco dans le but d'initier la certification des établissements de santé de la principauté.

Partage d'expertise avec des pays africains

La HAS a partagé son savoir-faire en matière de recommandations sur l'autisme avec le ministère de la Santé d'Algérie. Elle a participé à un jumelage entre la *Food and Drug Administration* (FDA) du Rwanda et la Commission européenne, sous l'égide d'Expertise France, contribuant au renforcement de la règlementation rwandaise sur les médicaments. Elle a apporté son analyse dans le cadre d'un projet d'appui au développement visant à instaurer une autorité dédiée à la qualité des services hospitaliers en Côte d'Ivoire. Enfin, la HAS a accueilli des délégations du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte pour des discussions approfondies sur l'amélioration de la qualité des services de santé et l'évaluation des technologies de santé.

Mobilisés en vue de la future mise en œuvre du règlement européen sur l'évaluation des technologies de santé

La coopération volontaire entre les agences européennes d'évaluation des technologies de santé *(Health Technology Assessment* – HTA) au sein du réseau EUnetHTA, débutée en 2005, comptait la HAS comme membre fondateur. Le dernier consortium EUnetHTA21, dont la HAS a assuré la vice-présidence, a permis de constituer la base du règlement EU 2021/2282 – qui doit entrer en application en 2025 – en produisant plus de 20 guides méthodologiques et procédures.
La HAS est désormais pleinement mobilisée dans la phase de transition et les travaux préparatoires de la mise en œuvre du règlement. Elle est représentée au sein du groupe de coordination mis en place dans le cadre du règlement 2021/2282, des quatre sous-groupes, et assure la présidence du sous-groupe sur les évaluations cliniques communes. La HAS participe également en tant qu'expert du ministère chargé de la Santé à la rédaction des actes d'exécution prévus par le règlement. Par ailleurs, Lionel Collet a été élu vice-président du *Heads of HTA Agencies Group* (HAG), assurant ainsi une large implication de la HAS au sein de cet autre réseau de coopération en matière d'évaluation des technologies de santé européenne.

Agir efficacement et utilement

Durant la crise sanitaire de la Covid-19, la HAS a su répondre dans des délais inédits à des questions de santé cruciales tout en garantissant la même qualité d'expertise. Cette réactivité s'inscrit dans une démarche d'amélioration qui doit être renforcée en continu pour faire face aux défis de demain. Plusieurs leviers ont été identifiés par la HAS pour y parvenir. Citons, entre autres, la recherche d'une meilleure adaptation de ses productions à leurs publics, l'accompagnement au changement des équipes internes ou encore la prise en compte renforcée de la menace cyber.

Organigramme au 12 mai 2024

PRÉSIDENT
Lionel **Collet**

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Jean **Lessi**

MISSION DATA
Pierre-Alain **Jachiet**

MISSION INTERNATIONALE
Sophie **Albert**

MISSION RAPPORT D'ANALYSE ET PROSPECTIVE
Michèle **Morin-Surroca**

CABINET
Alexandre **Fonty**

Pôle de soutien aux instances de gouvernance
Vanessa **Pideri**

COLLÈGE
Lionel **Collet**
Karine **Chevreul**
Pierre **Cochat**
Claire **Compagnon**
Anne-Claude **Crémieux**
Catherine **Geindre**
Jean-Yves **Grall**
Christian **Saout**

AGENCE COMPTABLE
Hervé **Deschildt**

DÉONTOLOGUE
Robert **Gelli**

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE L'ACCÈS À L'INNOVATION
Floriane **Pelon**
Adjoints : Cédric Carbonneil, Hubert Galmiche

- Service évaluation en santé publique et évaluation des vaccins
  Andrea **Lasserre**
- Service évaluation des dispositifs
  Hubert **Galmiche**
- Service évaluation des actes professionnels
  Cédric **Carbonneil**
- Service évaluation des médicaments
  Charlotte **Masia**

Adjointe en charge des questions internationales
Judith **Fernandez**

- Cellule de coordination médico-économique
  Marguerite **Kandel**
- Cellule de coordination sur les données en vie réelle
  Camille **Thomassin**

DIRECTION DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS
Amélie **Lansiaux**
Adjoint : Pierre Gabach

- Service évaluation et outils pour la qualité et la sécurité des soins
  Laetitia **May-Michelangeli**
- Service bonnes pratiques
  Pierre **Gabach**
- Service certification des établissements de santé
  Anne **Chevrier**

Mission numérique en santé
Corinne **Collignon**

DIRECTION DE LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
Angélique **Khaled**

- Service évaluation
  Hélène **Lussier**
- Service recommandations
  Manuela **Cheviot**

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE L'ENGAGEMENT DES USAGERS
Emmanuelle **Bara**

- Service documentation et veille
  Frédérique **Pagès**
- Service presse
  Mohamed **Bouhadda**
- Service communication et information
  Laure **Menanteau-Bendavid**
- Service engagement des usagers
  Joëlle **André-Vert**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Christine **Vincent**

- Service juridique
  Maxence **Lyonnet**
- Service finances, achats et logistique
  Frédéric **Mahieu**
- Service ressources humaines
  Kahina **Cheref**
- Service système d'information
  Henri **Sallé**
- Mission programmation
  Nathalie **Couvineau**
- Mission expertise
  Caroline **Tranche**
- Mission maîtrise des risques et audit interne
  Anny **Siboni-Zerbib**

Le schéma pluriannuel d'optimisation des dépenses (article 21 de la loi du 20 janvier 2017)

Pour optimiser ses dépenses, la HAS a procédé en 2023 à une mutualisation de ses achats dans plusieurs domaines, notamment avec le gestionnaire de l'immeuble qu'elle occupe. Dans la continuité des années précédentes, elle s'est inscrite dans de nouvelles démarches de mutualisation des achats avec la direction des achats de l'État, incluant des prestations d'accompagnement dans les projets immobiliers et la possibilité de louer occasionnellement des véhicules. Ces groupements de commandes complètent le recours à des centrales d'achat publiques (UGAP, RESAH), mobilisées en particulier pour l'informatique et les communications (téléphonie), ainsi que pour l'accès à des formations.

Programme de travail : une nouvelle méthodologie pour être plus réactif et garder une capacité à faire face à des saisines urgentes non programmées

Le programme de travail de la HAS est défini chaque année en lien avec le ministère chargé de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie. Il tient compte également des demandes formulées par les organisations professionnelles et les associations d'usagers. L'élaboration du programme de travail s'appuie sur des critères de sélection, de priorisation et de sortie : utilité et pertinence des travaux compte tenu notamment de l'existence de travaux récents sur des sujets similaires, faisabilité technique au regard notamment de données disponibles et capacité à faire des équipes. Par ailleurs, pour donner une meilleure visibilité de l'état d'avancement de ses travaux, la HAS affiche désormais la liste des travaux qui seront publiés au premier semestre de l'année en cours ainsi que ceux qui seront publiés au semestre suivant. Elle publie également une feuille de route pour tous les travaux prévus à plus long terme. La mise en œuvre du programme de travail en 2023 s'est notamment traduite par l'organisation de 185 réunions de groupes de travail en plus des 100 séances de commissions.

Consultez le programme de travail de la HAS

Conférences de la HAS

La HAS a organisé des conférences ouvertes à tous les agents de l'institution sur des sujets de nature à enrichir leur réflexion actuelle ou prospective. Sont ainsi venus partager leur expertise en 2023 : Jean-Gabriel Ganascia, professeur d'informatique à la faculté des sciences de Sorbonne Université et membre de l'Institut universitaire de France ; Dr Michel Tsimaratos, pédiatre et directeur général adjoint chargé des affaires médicales et scientifiques de l'Agence de la biomédecine ; Claire Hédon, Défenseure des droits, et David Gruson, membre du comité de direction de la chaire santé de Sciences Po Paris et fondateur de l'initiative économique et citoyenne Ethik IA.

RENFORCER L'IMPACT DES PRODUCTIONS

Les recommandations de la HAS visent à améliorer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins et des accompagnements. Elles doivent permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques. Leur simple publication ne garantit pas leur bonne utilisation, il est nécessaire d'accompagner leur élaboration et leur diffusion pour garantir leur impact. En 2023, la HAS s'est dotée d'un ambitieux programme pour faciliter l'appropriation des recommandations par les professionnels. Ce programme d'actions transversal rassemble l'ensemble des projets HAS concourant à l'amélioration de l'impact des productions. La direction de la communication, de l'information et de l'engagement des usagers s'est, quant à elle, attachée à diffuser largement les travaux de l'institution.

2023-2028 : un programme pour l'amélioration de l'impact des recommandations

Dans son projet stratégique 2019-2024, la HAS s'est donné pour objectif d'améliorer l'impact de ses productions destinées aux professionnels des champs sanitaire, social et médico-social. La HAS élabore en effet plus d'une cinquantaine de recommandations à leur intention chaque année. Les sujets sont très variés (sujets techniques, sociétaux, de pratique hospitalière ou de pratique libérale, du secteur social et médico-social, etc.). Comment s'assurer que ces recommandations trouvent leur traduction dans les pratiques professionnelles ? C'est la question à l'origine des travaux que la commission impact des recommandations (CIR) a menés entre septembre 2019 et avril 2023. La CIR a ensuite remis au Collège de la HAS un rapport, mis à jour en 2023, comprenant un ensemble de préconisations destinées à faciliter l'appropriation des recommandations par les professionnels et à en mesurer le suivi. Elles ont été traduites opérationnellement dans un programme d'action, transversal, pluriannuel et évolutif.

Repérage des violences conjugales : suivre l'évolution des pratiques des médecins généralistes

Dans sa recommandation « Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple », la HAS recommande aux professionnels de premier recours d'interroger toutes leurs patientes sur d'éventuelles violences, même en l'absence de signes d'alerte. Objectif ? Faciliter la parole des victimes, afin d'assurer une prise en charge précoce. En 2023, la HAS a réalisé une étude pour suivre l'appropriation de cette recommandation par les médecins généralistes. Les résultats soulignent que les patientes sont très favorables à ce questionnement systématique, qui reste trop peu mis en œuvre aujourd'hui. Pour soutenir les professionnels dans cette démarche, la HAS a publié plusieurs documents et outils.

Faire connaître les travaux de la HAS et informer les professionnels et les usagers

La HAS mène divers types d'actions de communication et d'information à l'attention des acteurs du système de santé – professionnels de santé, du social et du médico-social, usagers, industriels et institutionnels – pour répondre aux enjeux de bonne connaissance de l'institution et d'appropriation de ses productions. En 2023, elle s'est concentrée en particulier sur le renforcement de la visibilité et de la lisibilité de ses travaux.

Accroître la visibilité des travaux

Grâce aux actions de communication, la HAS comptabilise en 2023 près de 22,5 millions de visites sur son site internet et continue de renforcer ses communautés sur les réseaux sociaux : elle compte près de 400 000 abonnés sur LinkedIn, 48 400 sur Facebook et 115 000 sur X. Elle a également participé à six salons professionnels pour aller à la rencontre directe de ses publics et y diffuser ses publications.

Toujours très sollicitée par les médias (près de 600 demandes reçues), la HAS a communiqué proactivement auprès des journalistes pour valoriser différents sujets. Plusieurs conférences de presse ont été organisées afin de promouvoir de nombreux travaux comme le parcours de santé pour les personnes avec épilepsie, le lancement d'une plateforme d'aide à la prise de décision partagée sur la reconstruction mammaire ou encore les avis sur les obligations vaccinales des soignants.

Améliorer la lisibilité et l'appropriation des productions

L'année 2023 a été marquée par le retour de la conférence de presse de rentrée. L'occasion de faire le point sur les enjeux de la HAS et les grandes productions à venir.

Pour contextualiser ses travaux, la HAS a développé une nouvelle collection « État des pratiques ». En 2023, elle a par exemple publié un état des pratiques sur le repérage des violences conjugales réalisé à partir d'un baromètre qu'elle a mis en place. Une autre fiche dédiée au recours à la chirurgie en cas de tendinopathie non rompue et non traumatique de la coiffe des rotateurs a été conçue en menant une étude observationnelle sur le système national des données de santé.

Enfin, dans un objectif d'appropriation de ses productions par les professionnels, la HAS a organisé trois webinaires à leur destination sur la prise en charge des hypothyroïdies et hyperthyroïdies (563 participants), le repérage des violences conjugales (947 participants) et l'évaluation des dispositifs médicaux numériques (666 participants).

ACCOMPAGNER LA HAS ET SES ÉQUIPES DANS LES ÉVOLUTIONS

Pour accompagner les évolutions du système de santé sur le plan environnemental, la HAS a souhaité en 2023 donner un cadre stratégique et opérationnel à son engagement d'intégrer les enjeux de santé-environnement dans l'ensemble de ses missions et travaux et a ainsi adopté une feuille de route en ce sens. La HAS a également développé les actions visant à améliorer son impact social et environnemental, renforcé sa cybersécurité et mené une active politique de communication interne.

La HAS adopte une feuille de route santé-environnement

Les effets délétères du changement climatique sur la santé des populations sont incontestables. En parallèle, les activités du système de santé exercent une pression sur l'environnement. Elles représentent plus de 8 % des émissions de gaz à effet de serre de la France et 1,3 % pour le secteur de l'autonomie et engendrent des nuisances spécifiques : stockage et utilisation de produits dangereux, productions de déchets à risque infectieux, rejets de liquides particuliers... La conscience grandissante de cette réalité a engendré une série d'initiatives des acteurs du système de santé, à l'échelle locale et nationale. La HAS entend prendre toute sa part dans cette dynamique positive et essentielle pour l'avenir. Après avoir complété son projet stratégique 2019-2024 d'une dimension environnementale et mené une première série d'actions, elle a publié une feuille de route qui donne un cadre stratégique et opérationnel à son engagement d'intégrer de manière structurelle et à long terme les enjeux de santé-environnement dans l'ensemble de ses missions et travaux.

Consultez la feuille de route santé-environnement de la HAS

Un engagement dans sa responsabilité sociale et environnementale

La HAS a lancé en 2023 plusieurs initiatives visant à améliorer son impact social et environnemental. La gestion externalisée du nettoyage des locaux a été revue afin de réduire la pénibilité du travail en recentrant une partie des prestations sur des plages horaires classiques. Une proportion significative de ces services est désormais confiée à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). De plus, les produits d'entretien utilisés sont écocertifiés. Par ailleurs, le tri des déchets est mis en place pour l'ensemble des collaborateurs, avec des bacs de tri stratégiquement disposés dans les locaux. Cette initiative a conduit à une réduction du volume de déchets non valorisés et à une diminution de la pénibilité liée à la collecte. En outre, plusieurs campagnes de dons à des associations ont permis de donner une seconde vie à 85 équipements. L'application du plan de sobriété énergétique (modération du chauffage et de la climatisation, diminution de l'éclairage dans les couloirs et réduction de la température d'eau chaude sanitaire) a permis de réduire la consommation d'électricité de 8 % par rapport à 2022 et de 18 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (hors 2020, année marquée par la Covid-19). En tant qu'employeur, la HAS a continué ses efforts pour adapter les postes de travail afin de répondre aux besoins des salariés confrontés à des problèmes de santé. Enfin, elle a élaboré une charte d'engagements des collaborateurs pour bien vivre ensemble.

Faire face à la menace cyber

Dans le contexte des grands évènements sportifs organisés en France, la HAS a élaboré un plan d'action visant à sécuriser tous les points d'accès au bâtiment et les espaces intérieurs contre toute intrusion malveillante. La procédure d'accueil des visiteurs externes a également été renforcée.

Pour faire face à la menace cyber, la HAS s'est appuyée sur les recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour revoir l'architecture des systèmes d'information et poursuivre sa politique de virtualisation et de clonage des modules techniques les plus sensibles. Des audits et une veille technologique ont également permis de faire évoluer l'architecture de son réseau et de ses applications afin de les rendre résistants à des attaques externes et de les mettre à l'état de l'art des dernières technologies. En parallèle, les actions de sensibilisation ont été poursuivies : webinaire, campagne d'affichage, actions de communication interne.

Des actions d'information et de communication interne pour accompagner les agents et renforcer la cohésion

La HAS est particulièrement attentive à sa politique de communication interne pour accompagner les équipes, renforcer la cohésion, décloisonner, faire circuler l'information et renforcer la culture commune. Deux actions sont emblématiques de cette politique : la lettre d'information interne hebdomadaire et l'importance particulière attachée à l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs à qui sont proposés des formations et un accompagnement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé à la recherche documentaire

Le service documentation et veille réalise les recherches documentaires, indispensables aux travaux de la HAS basés sur l'analyse de la littérature scientifique. Il propose également aux collaborateurs de la HAS des sessions de formation à la recherche documentaire et à l'utilisation d'EndNote, outil de gestion bibliographique. En 2023, le service a ainsi contribué à l'accompagnement de 267 dossiers (recommandations, avis…) et a fourni 18 600 articles scientifiques. Il propose également différents services tels qu'une revue de presse quotidienne, avec 10 153 articles mis en revue de presse pour 2023, et des lettres de veille thématiques. Une étude interne sur la pertinence des outils d'automatisation (dont les outils d'intelligence artificielle) pour les étapes de recherche documentaire est par ailleurs en cours.

« Ça se passe chez nous » : la lettre d'information interne hebdomadaire

En 2023, 44 numéros de la lettre interne « Ça se passe chez nous » ont été adressés le vendredi à l'ensemble des collaborateurs de la HAS. Cette lettre diffuse les informations utiles au quotidien des agents et les actualités de la semaine passée et à venir des services. Une enquête de satisfaction menée en octobre 2023 a établi qu'elle était considérée comme un bon moyen de s'informer sur les actualités de la HAS (94 %), qu'elle répondait aux attentes de ses lecteurs (98 %) et qu'elle était lue régulièrement (82 % à chaque numéro).

Des matinées d'accueil pour les nouveaux arrivants

La HAS a organisé en 2023 deux matinées d'accueil pour les nouveaux arrivants, une étape essentielle pour leur bonne intégration. Temps fort de cette matinée, un *escape game* permet aux participants de parfaire leur connaissance de l'institution, de découvrir les locaux et de favoriser les échanges. Il est construit autour des missions de la HAS, de ses valeurs, son organisation, son projet stratégique ou encore ses règles déontologiques. Ces sessions viennent en complément de l'accueil personnalisé assuré par les services du secrétariat général le jour de l'arrivée d'un collaborateur et par son service de rattachement.

BILAN COMPTABLE

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissement dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	17 059 713,99	16 406 033,02	653 680,97	381 846,90
Immobilisations corporelles Autres immobilisations corporelles Avances et acomptes sur commande d'immobilisations corporelles	5 107 651,88	3 946 997,04	1 160 654,84	1 089 402,58
Immobilisations financières Autres formes de participation Prêts au personnel Dépôts et cautionnements	10 000,00		10 000,00	10 000,00 618,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**22 177 365,87**	**20 353 030,06**	**1 824 335,81**	**1 481 867,48**
ACTIF CIRCULANT				
Créances sur entités publiques et organismes internationaux				89 680,67
Créances clients et comptes rattachés	48 253,17		48 253,17	47 487,66
Avances et acomptes versés sur commandes				6 773,59
Créances correspondant opérations pour comptes de tiers				
Créances sur les autres débiteurs • Personnel et comptes rattachés • Débiteurs et créditeurs divers • Comptes transitoires ou d'attente	150 970,73		150 970,73	5 649,95
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	**199 223,90**		**199 223,90**	**149 591,87**
TRÉSORERIE – Disponibilités	19 701 815,76		19 701 815,76	27 062 960,97
TOTAL TRÉSORERIE	**19 701 815,76**		**19 701 815,76**	**27 062 960,97**
Comptes de régularisation				
Écart de conversion – actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**42 078 405,53**	**20 353 030,06**	**21 725 375,47**	**28 694 420,32**

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus Financement de l'actif par des tiers		
Réserves	25 198 391,84	44 314 146,54
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) **Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)**	**-7 020 457,69**	**-19 115 754,70**
TOTAL FONDS PROPRES	**18 177 934,15**	**25 198 391,84**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		210 312,00
Provisions pour charges	2 775 897,87	2 730 543,50
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**2 775 897,87**	**2 940 855,50**
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 460,10	208 941,39
Dettes fiscales et sociales	340 971,80	338 516,90
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à opérations pour comptes de tiers		
Autres dettes non financières	22 111,55	7 714,69
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES	**771 543,45**	**555 172,98**
TRÉSORERIE **Autres éléments de trésorerie passive**		
TOTAL TRÉSORERIE		
Comptes de régularisation **Écart de conversion – passif**		
TOTAL GÉNÉRAL	**21 725 375,47**	**28 694 420,32**

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats		
Consommation de marchandises et d'approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	21 647 096,76	24 299 251,76
Charges de personnel :		
• Salaires, traitements et rémunérations diverses	33 138 298,08	30 950 818,93
• Charges sociales	10 626 378,13	9 909 923,37
• Autres charges de personnel	1 008 906,91	854 761,58
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	5 118 632,74	4 573 782,87
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	631 120,45	3 153 484,38
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**72 170 433,07**	**73 742 022,89**
CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	**72 170 433,07**	**73 742 022,89**
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêts		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (BÉNÉFICE)		
TOTAL CHARGES	**72 170 433,07**	**73 742 022,89**

PRODUITS	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	64 188 498,76	54 134 445,16
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'État et des autres entités publiques		
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	209 141,55	230 394,60
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	542 018,39	260 152,91
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif	210 312,00	1 269,76
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**65 149 970,70**	**54 626 262,43**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et prêts	4,68	5,76
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**4,68**	**5,76**
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ (PERTE)	**7 020 457,69**	**19 115 754,70**
TOTAL PRODUITS	**72 170 433,07**	**73 742 022,89**

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET RÈGLEMENTAIRES

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024

- **Médicaments à base de cannabis**

  LFSS pour 2024 – codifié à l'article L. 162-17-2-4 du Code de la sécurité sociale

  La CT devra évaluer les médicaments à base de cannabis en vue de leur remboursement par l'Assurance maladie. La loi renvoie à un décret d'application la fixation des critères et de la procédure d'évaluation par la CT.

- **Délivrance de certains médicaments par le pharmacien**

  LFSS pour 2024

  Les pharmaciens d'officine pourront délivrer, sans ordonnance, certains médicaments après réalisation d'un test rapide d'orientation diagnostique (TROD).

  La liste des médicaments concernés, leurs indications associées et les TROD à réaliser ainsi que les résultats à obtenir pour délivrer les médicaments seront fixés par arrêté pris après avis de la HAS et de l'ANSM.

- **Évaluation des actes**

  LFSS pour 2024 – article 74

  En vue de la prise en charge des actes par l'Assurance maladie, les fabricants de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* concernés par un acte associé à leur produit peuvent désormais directement proposer à la HAS de se saisir de l'évaluation de cet acte.

  Cette possibilité était jusque-là réservée aux conseils nationaux professionnels et aux associations d'usagers agréées.

- **Prise en charge temporaire**

  LFSS pour 2024 – article 76

  Est instauré un régime dit de « prise en charge temporaire » des médicaments en fin d'accès précoce lorsque l'évaluation de leur intérêt thérapeutique par la commission de la transparence n'autorise pas, dans l'attente de données complémentaires, leur inscription sur la liste en sus, qui permet leur remboursement par la sécurité sociale.

  Cette prise en charge d'une durée maximale de 36 mois permettra d'assurer une transition entre la fin de l'accès précoce et la prise en charge de droit commun, dans l'attente d'une réévaluation par la commission de la transparence.

  Un décret en Conseil d'État déterminera les conditions d'application de cette mesure.

MISSION DATA

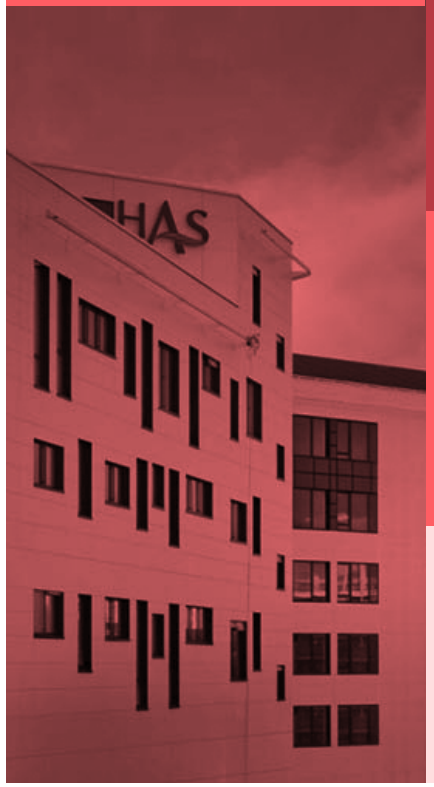

3 **études publiées** sur le système national des données de santé professionnelles

- Parcours de santé de l'enfant et de l'adulte avec épilepsie
- IRM du membre inférieur
- Tendinopathie non rompue de l'épaule

1 **mise en production d'un algorithme d'intelligence artificielle** pour classifier les évènements indésirables graves liés aux soins

1 **mise en production et homologation de sécurité** d'une plateforme interne de traitement de données

3 **publications en** *open source* des programmes SNDS de la HAS

Production de données pour
2 infographies

- Cartographie reconstruction mammaire
- Activité d'évaluation des médicaments

1 **ouverture publique de l'outil ADEX** utilisé par la HAS pour compléte l'analyse des liens d'intérêts de ses experts

MISSION INTERNATIONALE

29-30 JANVIER
Mission à Alger sur le thème des recommandations sur l'autisme

21 FÉVRIER
Signature du protocole de coopération entre la HAS et l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) sur la qualité et la certification des établissements de santé

31 MARS
Signature du protocole de coopération entre la HAS et Monaco sur la certification des établissements de santé

24-29 AVRIL
Mission en Côte d'Ivoire sur la qualité dans les hôpitaux

10 MAI
Élection du président de la HAS comme vice-président du *Heads of HTA Agencies Group*

10-11 MAI
Intervention au *Health Tech Summit* à Copenhague sur invitation du Danemark

17-18 MAI
Conférence de *l'International Network for Social Intervention Assessment* (INSIA)

12-13 JUIN
Mission au Rwanda portant sur la régulation des médicaments et vaccins

4 JUILLET
Visite d'une délégation de la Guinée sur la qualité des hôpitaux

5 JUILLET
Visite de l'AVIQ

27-29 AOÛT
Congrès de l'ISQUa à Séoul

30 AOÛT
Visite du ministre de la Santé publique du Liban, Dr Firass Abiad

4-5 SEPTEMBRE
Réunion du *Heads of HTA Agencies Group* à Madrid

6-7 OCTOBRE
Mission au Québec dans le cadre du projet de coopération HAS-Inesss *« Innover pour une meilleure prise en charge médico-sociale de nos aîné.e.s »*

10 NOVEMBRE
Visite d'une délégation de l'Égypte sur la qualité et les évaluations des technologies de santé

15 NOVEMBRE
Visite de l'Autorité nationale pour le management de la qualité en santé en Roumanie (ANMCS) dans le cadre d'un accord-cadre de collaboration et coopération

27 NOVEMBRE
Rencontre avec la délégation de l'Agence du médicament danoise

21 DÉCEMBRE
Adoption de la feuille de route Europe et international de la HAS

PÔLE DE SOUTIEN AUX INSTANCES DE GOUVERNANCE

113 réunions du Collège de la HAS

24
réunions de travail du Collège

44
séances de Collège d'orientation et d'information

45
séances de Collège délibératif

508 décisions et **48** avis

MISSION NUMÉRIQUE EN SANTÉ

14 publications relatives **aux logiciels à destination des professionnels**

- 4 SAM : SAM valproate, SAM contraceptifs œstroprogestatifs, SAM tramadol, SAM Ozempic
- 5 décisions d'agrément de bases de données sur les médicaments délivrées
- 2 référentiels (Système d'aide à la décision en antibiothérapie, Critères de qualité d'un système d'aide à la décision vaccinale et d'une base de données vaccinales)
- 1 guide d'aide au choix des dispositifs médicaux numériques à usage professionnel

1 référentiel de bonnes pratiques **professionnelles**

relatives à la qualité et à l'accessibilité de la téléconsultation, applicable aux sociétés de téléconsultation

1 **recommandation relative à Mon espace santé**

catégories d'informations susceptibles d'être intégrées dans le volet santé au travail du dossier médical partagé

Intégration de la e-santé dans les recommandations de bonne pratique professionnelle et parcours de soins

2 **recommandations**

- « Agir en premier recours pour diminuer le risque alcool »
- « Grande précarité et troubles psychiques »

1 **guide du parcours de soins**

« Maladie rénale chronique de l'adulte (MRC) »

Guichet numérique

Demandes de prise en charge anticipée (PECAN) en 2023

- **1** avis favorable
- **2** avis défavorables

Liste des activités de télésurveillance médicale

- **1** intérêt supérieur
- **1** intérêt absent

14 rendez-vous de pré-dépôt avec les industriels

3 rencontres précoces

SERVICE ÉVALUATION EN SANTÉ PUBLIQUE ET ÉVALUATION DES VACCINS

13 publications vaccinales

8 recommandations

5 avis

4 publications de santé publique

- **1 guide méthodologique :** Dépistage néonatal : critères d'évaluation pour l'intégration de nouvelles maladies au programme national du dépistage à la naissance
- **2 recommandations de santé publique :** Notification aux partenaires et Tomosynthèse, dépistage cancer du sein
- **1 fiche d'information à destination de professionnels de santé en lien avec le dépistage néonatal de la drépanocytose :** « Ce que vous devez savoir sur la drépanocytose » document d'information actualisé

SERVICE ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

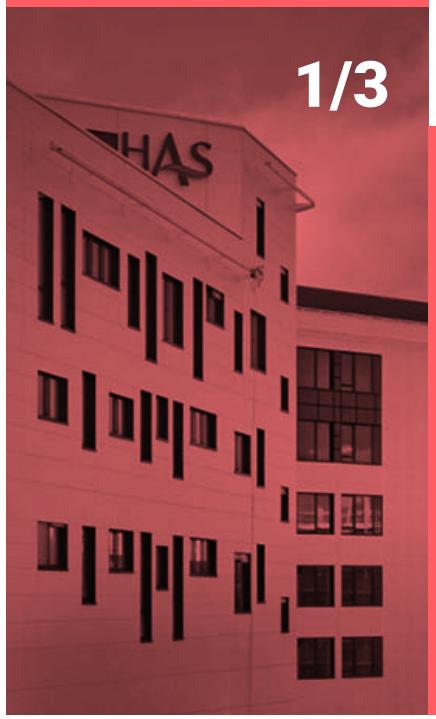

1/3

Aires thérapeutiques les plus concernées

- Cardiologie interventionnelle 11 %
- Réadaptation fonctionnelle, appareillage 11 %
- Chirurgie orthopédique, traumatologie 8 %
- Chirurgie cardiaque et thoracique 6 %
- Neurochirurgie 6 %
- Autres 58 %

265
avis rendus au total
qui comprennent notamment

- **114** demandes d'inscription
- **69** demandes de renouvellement d'inscription
- **42** demandes de modifications des conditions d'inscription

76,5 jours
délai moyen de traitement
des demandes d'inscription et extension d'indication

12
rencontres précoces
avec des industriels

8 catégories homogènes de produits évaluées :

télésurveillance (évaluation pour 5 pathologies), aides techniques, TAVIs, endoprothèses couvertes expansibles sur ballonnet

Forfait innovation

4 dossiers reçus concernant des dispositifs médicaux

SERVICE ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

Dont 225 Produits évalués ou réévalués

au moins une fois dans tout ou partie de leurs indications

18 ont reçu un avis défavorable au remboursement (service attendu – SA – insuffisant)

96 ont reçu un avis favorable au remboursement (service attendu – SA – suffisant)

Parmi les **96 nouveaux produits** ayant reçu un avis favorable au remboursement, **un progrès thérapeutique a été identifié dans**

24
situations cliniques
(amélioration du service attendu – ASA)

3
●●●
ASA importantes

8
●●●●●●●●
ASA modérées

13
●●●●●●●●●●●●●
ASA mineures

SERVICE ÉVALUATION DES DISPOSITIFS

3/3

Prise en charge transitoire des dispositifs médicaux

4 dossiers reçus

- **3 en cours** au 31/12/2023
- **1 non éligible**

25 jours

délai moyen de traitement des dossiers reçus (délai maximum autorisé : 45 jours)

SERVICE ÉVALUATION DES ACTES PROFESSIONNELS

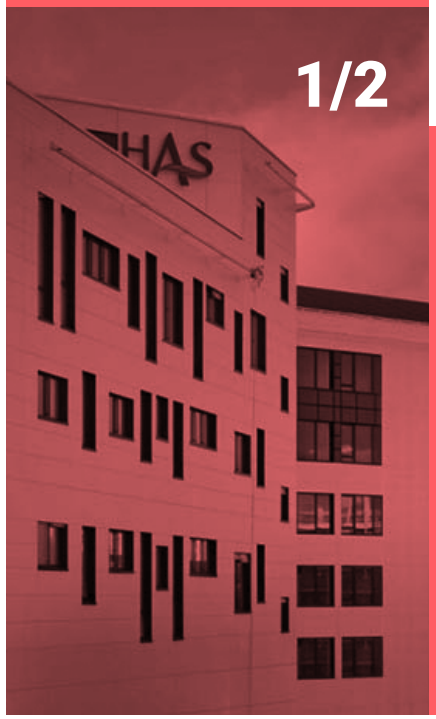

1/2

Aires thérapeuthiques les plus concernées

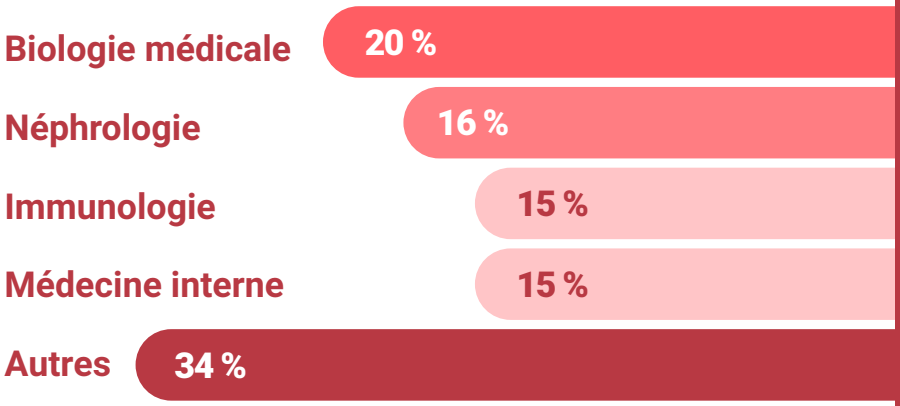

396 jours
délai médian d'évaluations classiques après adoption de la note de cadrage par le Collège de la HAS

2023

120 jours
délai médian d'évaluations rapides après adoption de la note de cadrage par le Collège de la HAS

2023

8 **rencontres précoces** avec des industriels ou professionnels souhaitant déposer des demandes d'évaluation

12 rapports d'évaluation

SERVICE ÉVALUATION DES ACTES PROFESSIONNELS

Dont 87 avis relatifs

à la liste des actes et prestations

21 avis défavorables

20 radiations

1 refus d'inscription

1 sans objet

65 avis favorables (service attendu – SA – suffisant)

50 inscriptions

11 maintiens sur la liste

5 modifications des conditions d'inscription

Parmi les **65 avis favorables, un progrès thérapeutique a été identifié dans**

53

situations cliniques
(amélioration du service attendu – ASA)

5
●●●●●
ASA importantes

7
●●●●●●●
ASA modérées

41
●●●●●●●●●●●●●●●●●
ASA mineures

SERVICE ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

220 avis rendus

d'inscription et d'extension d'indication

9 ont reçu un avis défavorable au remboursement (service médical rendu – SMR – insuffisant)

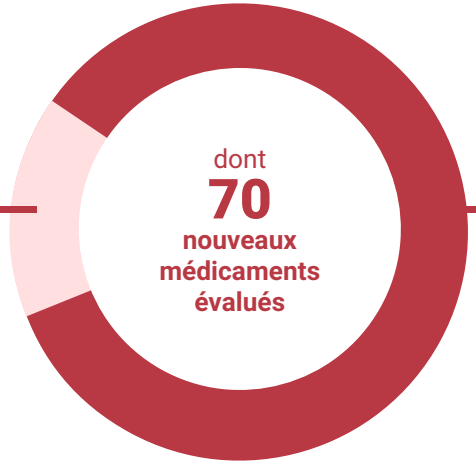

61 ont reçu un avis favorable au remboursement (service médical rendu – SMR – suffisant)

Parmi les **61 nouveaux médicaments** ayant reçu un avis favorable au remboursement, **un progrès thérapeutique a été identifié dans**

23
situations cliniques
(amélioration du service médical attendu – ASMR)

1
ASMR importante

6
ASMR modérées

16
ASMR mineures

SERVICE ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

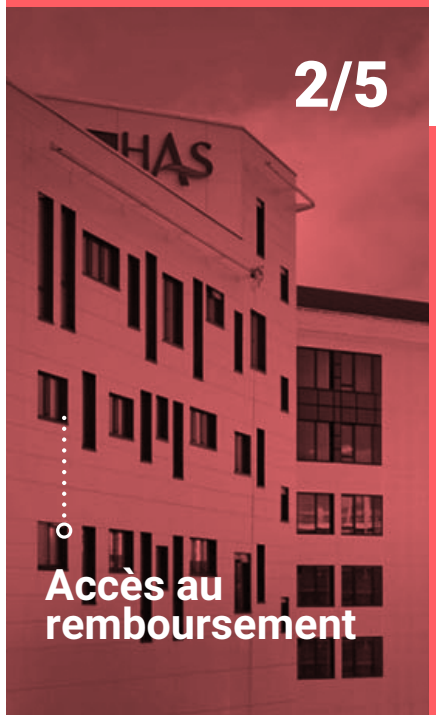

2/5

Accès au remboursement

Aires thérapeutiques les plus concernées

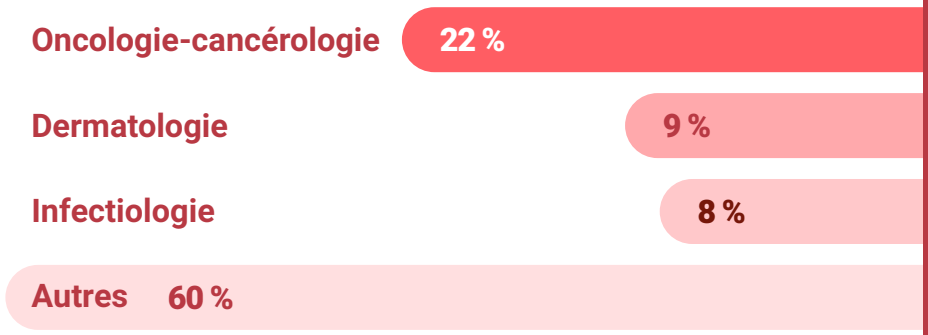

339 **avis rendus au total** dont

189 avis en procédure complète

103 **jours**
délai médian de traitement des demandes d'inscription et extension d'indication

4 **rencontres précoces nationales** avec des industriels

72 **dossiers** ayant reçu au moins 1 contribution d'association de patients

13 **études de suivi** en vie réelle demandées, concernant 11 spécialités

144 **dossiers ouverts** à contributions

SERVICE ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

149
demandes d'accès précoce reçues

90 **post autorisations** de mise sur le marché (AMM)

44 **pré-AMM**

15 **continuités de prise en charge**

123
décisions d'accès précoce rendues

28 pré-AMM
- **16 décisions favorables**
- **12 décisions défavorables**

81 post-AMM
- **73 décisions favorables**
- **8 décisions défavorables**

80 **jours**
délai médian de traitement de ces demandes

14 **continuités**

102 **appels à contribution**

Recours à **41** **expertises externes** pour **35 dossiers** examinés

Contributions association patients reçues pour **46** dossiers examinés

Auditions association patients pour **5** dossiers examinés

42
rendez-vous pré-dépôt en amont de dépôts d'autorisation d'accès précoce ont été réalisés en 2023, **7 demandes annulées ou refusées**

SERVICE ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

4/5

Avis économiques

22 avis économiques rendus

13 premières inscriptions

9 extensions d'indications

Répartition des avis rendus

selon la qualification des réserves HAS sur la conformité méthodologique de l'évaluation présentée par l'industriel (niveau de réserve maximale)

6 réserves majeures

12 réserves importantes

4 non évaluables (incertitude globale majeure)

Fourchette de RDCR* pour les

12 avis économiques

sans réserve majeure, ni incertitude globale majeure, ni dominance stricte des comparateurs

De 18 à 3 965 948 €/QALY**

2 avis économiques

avec RDCR retenu en années de vie gagnées uniquement

* RDCR : ratio différentiel coût-résultat

** QALY : rannée de vie pondérée par la qualité

SERVICE ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

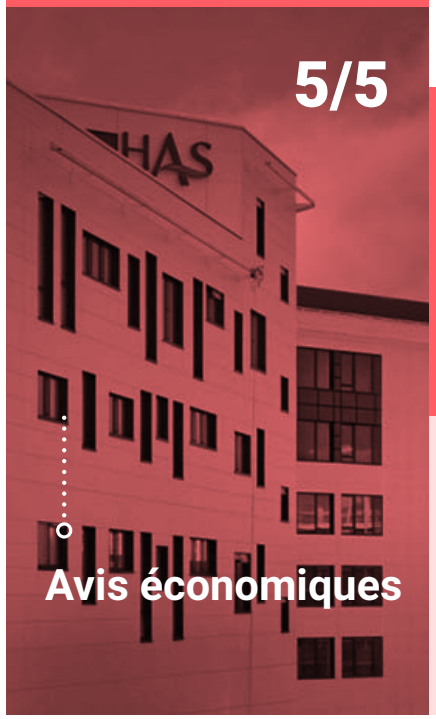

Aires thérapeuthiques les plus concernées

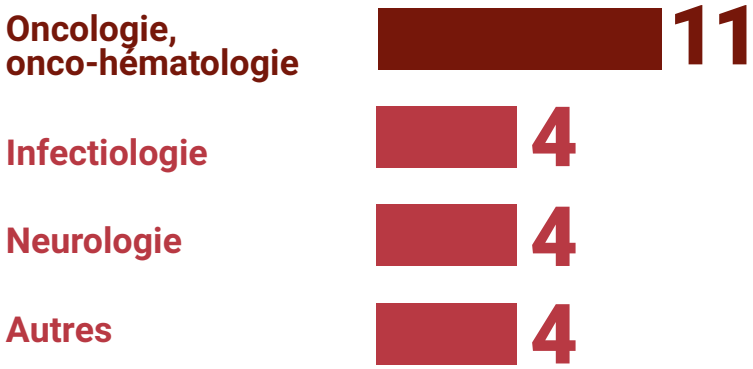

189 jours
délai médian d'instruction
des avis économiques

12 rencontres pré-dépôt
entre les industriels et la direction de l'évaluation et de l'accès à l'innovation (DEAI)

31 décisions d'éligibilité
rendues sur l'éligibilité de produits à l'évaluation médico-économique

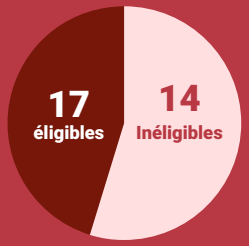

CELLULE DE COORDINATION SUR LES DONNÉES EN VIE RÉELLE

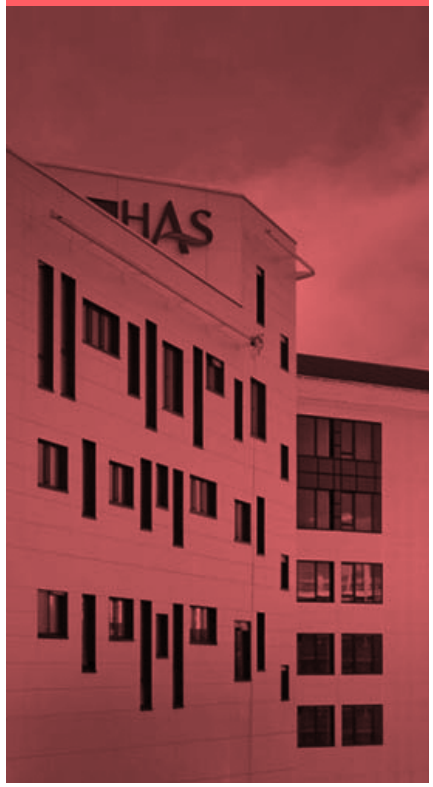

25 protocoles d'études post-inscription pour les médicaments

Consultez le tableau synthétisant l'ensemble des études post-inscription

33 protocoles

d'utilisation thérapeutique et de recueil de données (PUT-RD)

10 sources de données

en vie réelle recensées

SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

1/6

Sécurité du patient

Accréditation des médecins et des équipes médicales

9 857
évènements indésirables associés aux soins (EIAS) analysés

165 851
EIAS au total dans la base de l'accréditation des médecins au 31/12/2023

15
organismes agréés pour l'accréditation

270
médecins experts en activité, formés par la HAS
(32 formés en 2023)

11
référentiels risque de spécialité médicale actualisés en 2023

SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

2/6

Sécurité du patient

Accréditation individuelle

1 574
nouveaux médecins
engagés dans la démarche

2 186
décisions d'accréditation
au cours de l'année 2023

9 656
médecins actifs
dans le dispositif d'accréditation au 31/12/2023

Accréditation en équipe

96
nouvelles équipes
engagées en 2023

426
équipes actives
dans le dispositif d'accréditation au 31/12/2023, comprenant
32 % de médecins

SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

3/6

Sécurité du patient

Évènements indésirables graves associés aux soins (EIGS)

Les données de 2017 au 31/12/2023 ont conduit à :

11 430 EIGS enregistrés dans la base HAS dont **4 208** EIGS reçus en 2023

4 focus sur :

- EIGS en soins critiques
- EIGS déclarés comme survenus en ville
- EIGS en lien avec les infections associées aux soins
- EIGS liés aux anticoagulants

1 étude de risque avec préconisations

La maltraitance des professionnels envers les patients et la violence entre patients

SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

14 **publications** concernant la sécurité du patient

- La check-list personnalisée pour la sécurité du patient au bloc opératoire
- Mesure de la culture de sécurité des soins
- Faire la check-list matériel 48 heures avant toute intervention programmée
- Coordination des services d'urgences et de chirurgie orthopédique et traumatologique
- L'effet tunnel en santé : comment faire pour en voir le bout ?
- Précautions à prendre lors de l'implantation d'une tige cimentée de prothèse de hanche
- Guide méthodologique : simulation en santé et gestion des risques
- Bilan annuel EIGS 2022

Dont 6 **flashs sécurité patient**

- « Les médicaments en pédiatrie… Ce n'est pas un jeu d'enfant »
- « Les soins en ville… Les risques existent aussi »
- « Surveillance biologique des anticoagulants (héparines et antivitamines K)... Une prise de sang pour éviter une perte de sang »
- « Cathéter veineux central et embolie gazeuse... Il suffit d'une bulle et tout bascule »
- « Cathéters et infections associées aux soins... Trop longtemps il restera, une infection tu risqueras »
- « Les dispositifs médicaux implantables (DMI)… Implanter sans se planter »

SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

4 indicateurs en développement

- Mesure de la mortalité à 30 jours post-infarctus du myocarde
- Récupération des complications post-opératoires
- Expérience patient en santé mentale
- Expérience patient sur l'hygiène des mains

3 indicateurs testés

- Expérience patient sur le tabac
- Lien hôpital-ville
- Expérience patient en HAD

34 indicateurs ayant fait l'objet de campagnes obligatoires

- Qualité perçue par les patients en MCO + 48 h
- Qualité perçue en chirurgie ambulatoire
- Qualité perçue par les patients en SMR
- Coordination à la sortie et prise en charge et pratiques cliniques en SMR
- Coordination des prises en charge et pratiques cliniques en HAD
- Coordination à la sortie, prises en charge somatiques et addictions en psychiatrie hospitalisation temps plein
- Coordination à la sortie et prise en charge de la douleur en MCO
- Infections associées aux soins
- Complications après chirurgie ambulatoire (réhospitalisations)

SERVICE ÉVALUATION ET OUTILS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS

12 **publications** concernant les indicateurs

IQSS résultats nationaux 2023

- Médecine-chirurgie-obstétrique dont la chirurgie ambulatoire
- Soins médicaux et de réadaptation
- Hospitalisation à temps plein en psychiatrie
- Hospitalisation à domicile
- Infections associées aux soins
- Résultats en un coup d'œil

Développement d'indicateurs

- Parcours du patient ayant une épilepsie : définition des indicateurs de qualité du parcours de soins
- Développement d'un indicateur d'expérience patient en HAD : résultats de l'expérimentation nationale et conclusion
- Note d'orientation sur le développement d'indicateur de qualité et sécurité des soins pour la dialyse à domicile et l'autodialyse mesuré dans les bases de données médico-administratives
- Évaluation de la prise en charge du tabagisme rapportée par les patients – Bilan des expérimentations menées sur le questionnaire patient
- Développement de la mesure nationale de la mortalité 30 jours après un infarctus du myocarde aigu – Analyse de l'expérimentation par retour aux dossiers
- Développement d'un indicateur de qualité et de sécurité des soins sur la « Couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier »

SERVICE BONNES PRATIQUES

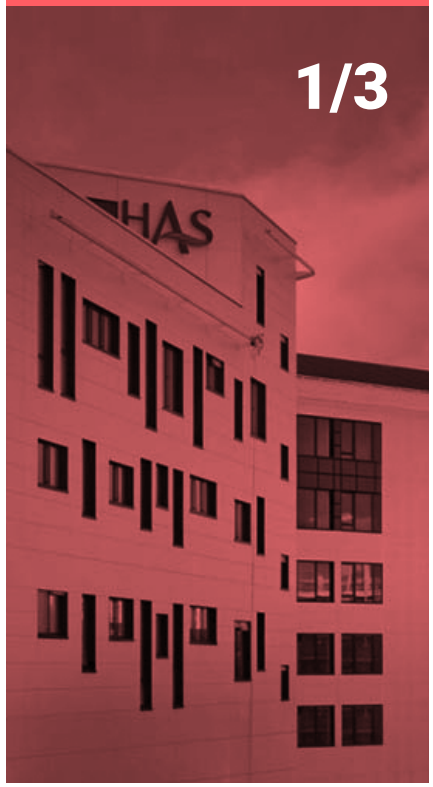

9 recommandations de bonnes pratiques

- Prise en charge des complications de la chirurgie avec prothèse de l'incontinence urinaire d'effort et du prolapsus de la femme
- Antibiothérapie des infections à entérobactéries et à Pseudomonas aeruginosa chez l'adulte : place des carbapénèmes et de leurs alternatives (actualisation)
- Prise en charge des dysthyroïdies chez l'adulte : hypothyroïdie et hyperthyroïdie
- Diagnostic et prise en charge des patients adultes avec un syndrome post-soins-réanimation (PICS) et de leur entourage
- Recommandation de prise en charge des personnes infectées par les virus de l'hépatite B, de l'hépatite C ou de l'hépatite D (labellisation)
- Antibiogrammes ciblés pour les infections urinaires à entérobactéries dans la population féminine adulte (à partir de 12 ans)
- Bilans pré-thérapeutiques des troubles mictionnels de l'homme adulte : modalités et acteurs (labellisation)
- Grande précarité et troubles psychiques
- Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs

5 réponses rapides

- Nirsévimab (BEYFORTUS®) dans la prévention des bronchiolites à virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons
- Prise en charge diagnostique et thérapeutique des pneumonies atypiques à Mycoplasma pneumoniae en ambulatoire chez l'enfant et l'adulte
- Covid-19 : stratégie de rappel vaccinal fin 2022/début 2023
- Covid-19 : symptômes prolongés à la suite de la Covid-19 (actualisation)
- Covid-19 : traitement de la Covid-19

2 fiches pertinence et 1 document usagers

- Traitement non médicamenteux du fibrome utérin
- Pertinence de l'imagerie dans l'exploration d'une céphalée chez l'enfant ou l'adolescent
- Prévenir le risque de surdose d'opioïdes - documents usagers

SERVICE BONNES PRATIQUES

2/3

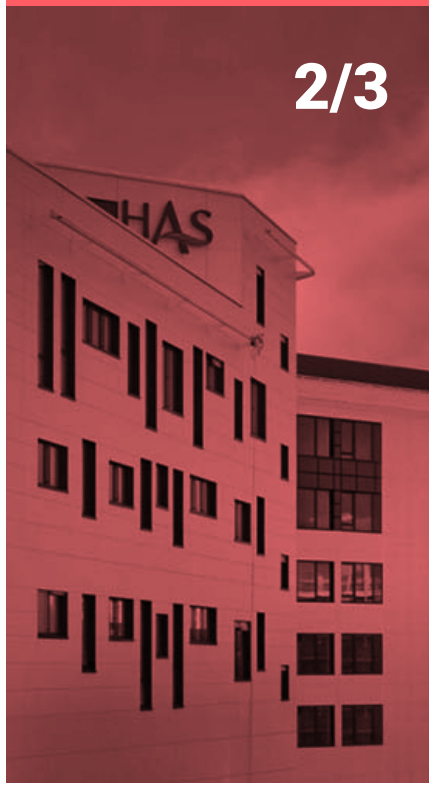

6 **guides** et **1 fiche** de parcours des soins

- Épilepsie enfant
- Épilepsie adulte
- Patient douloureux chronique et outils d'implémentation
- Surpoids et obésité de l'adulte
- Surpoids et obésité de l'enfant/adolescent (actualisation)
- Maladie rénale chronique (actualisation)
- Agir en premier recours pour diminuer le risque alcool – Repérer tous les usages et accompagner chaque personne

2 **guides** méthodologiques

- Actualisation des recommandations de bonne pratique et des parcours de soins
- Labellisation d'une recommandation élaborée par un organisme professionnel

4 **avis** sur protocoles de coopération

- Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier diplômé d'État de la pollakiurie et des brûlures mictionnelle non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans dans le cadre d'une CPTS
- Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier des patients de 6 à 45 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition) dans le cadre d'une CPTS
- Réalisation d'un bilan visuel par un orthoptiste pour renouvellement et adaptation de verres correcteurs chez les patients âgés de 6 à 65 ans, analyse à distance par l'ophtalmologiste qui, dans les 8 jours, envoie l'ordonnance au patient ou le recontacte si nécessaire
- Consultation de santé sexuelle par la sage-femme en centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnosti (CeGIDD), centre de santé sexuelle (ex-CPEF) et centres de santé sexuelle communautaire (CSSC), en lieu et place du médecin

SERVICE BONNES PRATIQUES

3/3

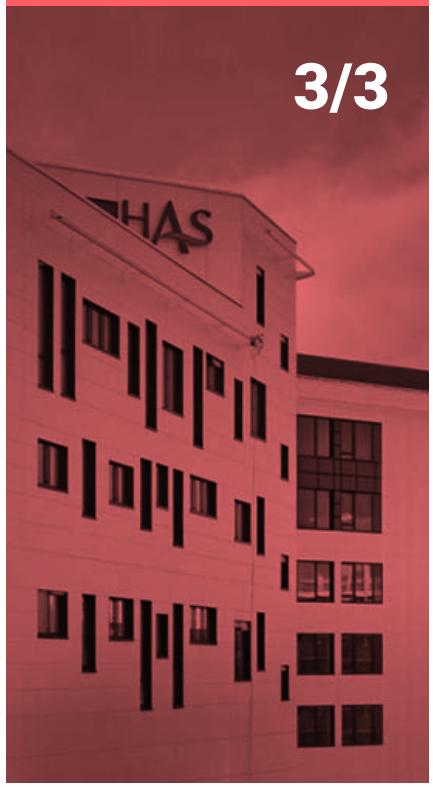

4 autres avis

- Avis de la HAS sur le projet de décret concernant l'expérimentation prévue par l'article 3 de la loi du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé permettant l'exercice en accès direct des masseurs-kinésithérapeutes dans le cadre des CPTS
- Mise en œuvre des protocoles nationaux de coopération odynophagie et pollakiurie dans le cadre de l'expérimentation Osys
- Avis relatif à l'audit par les pairs en radiologie
- Article 53 – Logigramme : prise en charge à l'officine de la femme présentant une gêne fonctionnelle urinaire

5 actualisations de listes d'actes et prestations en lien avec les ALD

- Insuffisance respiratoire chronique grave de l'adulte secondaire à une bronchopneumopathie chronique obstructive
- Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Asthme persistant sévère. Insuffisance respiratoire chronique grave
- Cardiopathies valvulaires et congénitales graves chez l'adulte
- Fibrillation auriculaire

16 protocoles nationaux de diagnostic et de soins (PNDS) – validation méthodologique et mise en ligne

SERVICE CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

665 visites en 2023

603 décisions en 2023*

- **118** haute qualité des soins
- **369** qualité des soins confirmée
- **93** qualité des soins à améliorer
- **23** insuffisante

* prononcées en 2023 sur des visites réalisées en 2022/2023

Méthodes

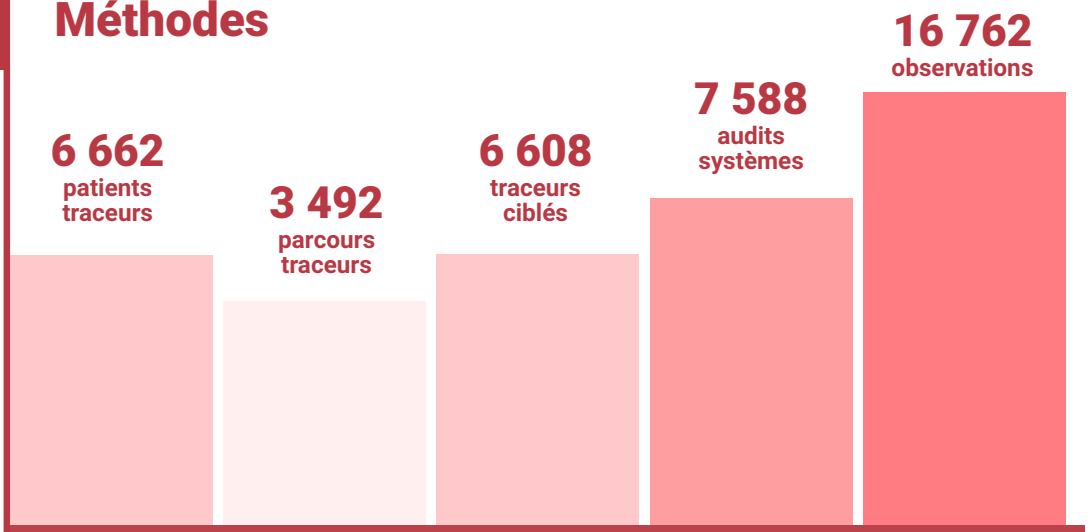

24 350 évaluations réalisées par méthode en 2023

(28 065 en 2022)

SERVICE CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

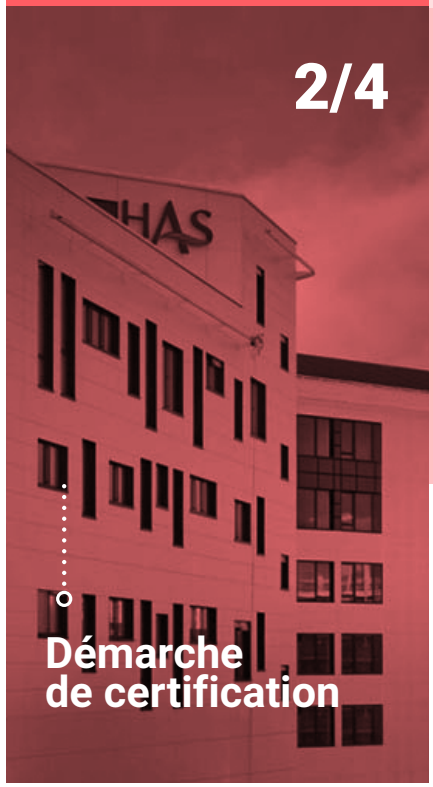

32 **fiches pédagogiques**
dont **5** complémentaires
et **7** actualisations en 2023

1800
connexions au webinaire
à destination des établissements de santé
et **1 350 vues** en replay

1 webinaire
3 réunions régionales
35 interventions
sur des évènements
(nationaux ou internationaux)

Certification des établissements de santé à l'étranger

2 protocoles d'accord signés avec la Wallonie et la principauté de Monaco

4 établissements de santé étrangers engagés dans le dispositif de certification HAS

SERVICE CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

3/4

Experts-visiteurs

1026

experts-visiteurs (EV)

dont **166** coordinateurs

- **11** pharmaciens
- **12** sages-femmes
- **103** gestionnaires
- **167** EV numériques
- **363** soignants
- **370** médecins
  - **250** médecins EV
  - **120** médecins centrés patient traceur (MPT)

744
experts-visiteurs sollicités au moins une fois en 2023

292
nouveaux experts-visiteurs recrutés

100 %
des EV avec une DPI (déclaration publique d'intérêts) **à jour**

1 **webinaire** d'information de tous les EV

23 **webinaires d'accueil** des nouveaux EV, **252** EV connectés

SERVICE CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

4/4

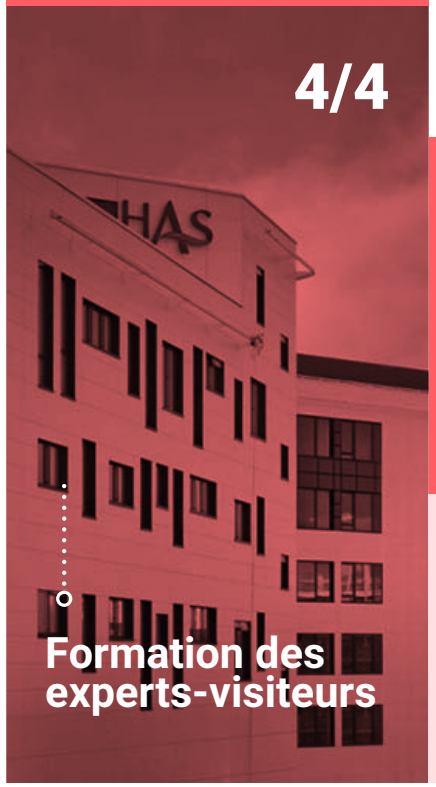

Formation des experts-visiteurs

1 023 inscrits au parcours de formation

19 sessions de formation présentielle pour 184 EV

- **2 formations médecins centrés patient AFNOR**
- **10 formations expert-visiteur AFNOR**
- **7 formations expert-visiteur AFNOR**
- **2 formations nouveaux coordonnateurs**

1 **parcours de formation**
« déontologie de l'expert-visiteur »

1 **parcours de formation formation** « numérique » comprenant un parcours distanciel à destination des experts-visiteurs numériques, et **1** autre à destination des autres profils d'experts-visiteurs

78 classes virtuelles

- **19 classes virtuelles** « préparer grille »
- **6 classes virtuelles de remédiation**
- **17 classes virtuelles** « méthodes d'évaluation »
- **3 classes virtuelles** « MPT devenir expert-visiteur »
- **14 sessions** « Fiches anomalies »
- **7 sessions** « Expert-visiteur numérique »
- **3 sessions** « Expert-visiteur numérique complémentaire »
- **9 sessions** « Intégration des experts-visiteurs » pour les coordonnateurs

2 **séminaires** des coordonnateurs

6 **séminaires des experts-visiteurs** en région

8 **fiches harmonisation** des pratiques des experts-visiteurs

SERVICE ÉVALUATION

Établissements et services sociaux et médico-sociaux

116 **organismes** autorisés à pratiquer des évaluations

3 028 rapports d'évaluation transmis à la HAS

Organisation de **2** **journées** par la HAS pour les référents des organismes évaluateurs

Participation aux **13** **journées régionales de l'évaluation** organisées par les structures régionales d'appui (SRA) et les centres régionaux d'études, d'actions et d'informations (CREAI)

SERVICE RECOMMANDATIONS

Secteur social et médico-social

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

- Prévention des addictions et réduction des risques et des dommages (RdRD) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

2 notes de cadrage

- Trouble du spectre de l'autisme (TSA) : interventions et parcours de vie de l'enfant et de l'adolescent
- Évaluation du risque de maltraitance intrafamiliale sur personnes majeures en situation de vulnérabilité

Guide méthodologique

- Recueillir le point de vue des personnes hébergées ou accueillies en EHPAD

Groupes de travail

- Près de **200 professionnels** et **75 usagers** mobilisés pour l'élaboration des recommandations

SERVICE DOCUMENTATION ET VEILLE

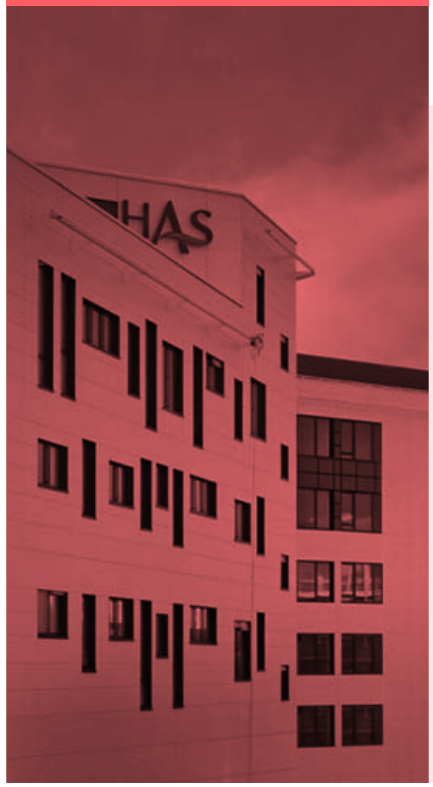

Contribution aux travaux de la HAS

267 dossiers accompagnés (recommandations, avis…)

et **18 600** articles scientifiques fournis

6 lettres de veille

- Vaccination
- Dépistage néonatal
- Covid-19
- Méthodes d'évaluation médico-économique
- Qualité et sécurité des soins
- Télésanté

REVUE DE PRESSE

10 153 articles mis en revue de presse

dont **5 357** citant la HAS

SERVICE PRESSE

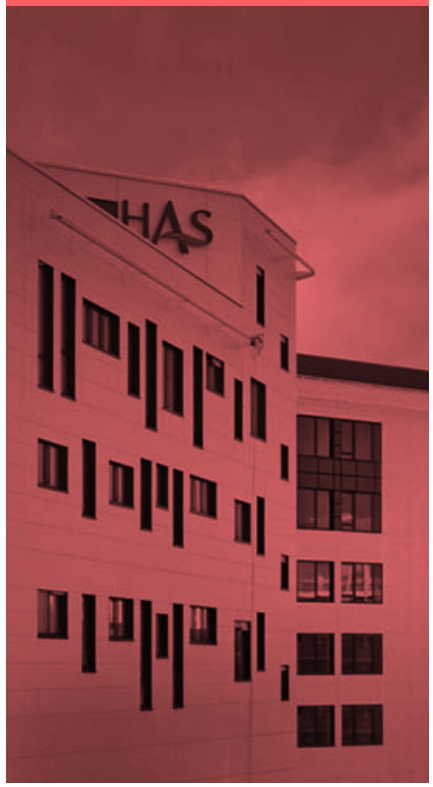

6 conférences de presse

MARDI 14 MARS

Dysthyroïdies : la HAS publie un socle complet de recommandations

MERCREDI 29 MARS

Reconstruction mammaire : la HAS et l'INCa présentent une plateforme d'aide à la décision partagée

JEUDI 30 MARS

Obligation vaccinale des soignants : actualisation des recommandations et obligations pour les étudiants et professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et en contacts étroits avec de jeunes enfants

MERCREDI 24 MAI

Mission numérique en santé : présentation de la feuille de route et publication du guide d'aide au choix pour les solutions numériques liées à un acte médical

MERCREDI 14 JUIN

Épilepsie : mieux coordonner les soins et l'accompagnement des personnes

MARDI 3 OCTOBRE

Conférence de presse de rentrée

40 communiqués et actualités presse

595 demandes de journalistes ayant donné lieu à 81 interviews

SERVICE COMMUNICATION ET INFORMATION

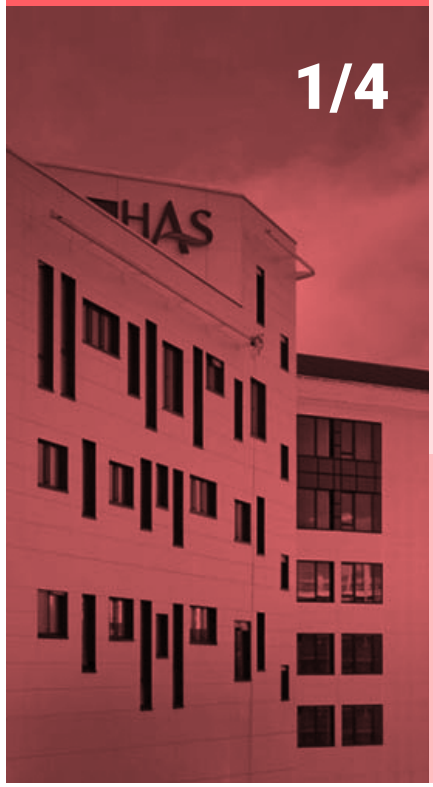

Site internet

22 487 337
visites soit + 5 % par rapport à 2022

19 345 434
pages vues soit + 6 % par rapport à 2022

Newsletter et alertes e-mails

76 702 abonnés

E-mailing

112 campagnes d'e-mailing
soit + 10 % par rapport à 2022 envoyées à
1 791 042 contacts

1 ÉTUDE pour l'appropriation des recommandations sur les violences conjugales auprès des médecins généralistes

SERVICE COMMUNICATION ET INFORMATION

2/4

Réseaux sociaux

in **398 685**
abonnés LinkedIn
344 497 en 2022

f **38 424**
abonnés Facebook
37 418 en 2022

𝕏 **115 147**
followers X (Twitter)
112 514 en 2022

2 VIDÉOS La minute RECO

- Hypothyroïdies : les points clés de la prise en charge
- Syndrome post-réanimation : repérer et prendre en charge

3 WEBINAIRES

24 avril
Hypothyroïdies et hyperthyroïdies : quelle prise en charge chez l'adulte ?
563 participants - 10 000 vues en replay

22 juin
Violences conjugales : en parler pour mieux les repérer
947 participants - 3 500 vues en replay

20 septembre
Dispositifs médicaux numériques : bien préparer son dossier en vue de l'évaluation HAS
666 participants - 1 200 vues en replay

SERVICE COMMUNICATION ET INFORMATION

3/4

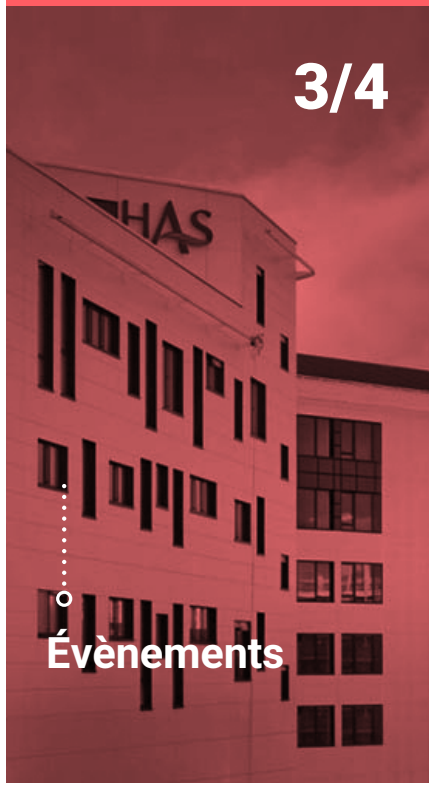

Évènements

DU 25 AU 27 JANVIER

Congrès Pari(s) Santé Femmes

DU 23 AU 25 MARS

Congrès de la médecine générale France (CMGF)

24 AVRIL

Webinaire :
« Hypothyroïdies et hyperthyroïdies : quelle prise en charge chez l'adulte ? »

DU 23 AU 25 MAI

SantExpo

22 JUIN

Webinaire :
« Violences conjugales : en parler pour mieux les repérer »

DU 4 AU 6 OCTOBRE

Congrès de la société française de santé publique

20 SEPTEMBRE

Webinaire :
« Dispositifs médicaux numériques : bien préparer son dossier en vue de l'évaluation HAS »

DU 13 NOVEMBRE AU 15 NOVEMBRE

Journées nationales : École inclusive ! École pour tous ?

DU 28 NOVEMBRE AU 1ER DÉCEMBRE

Congrès du Collège national des généralistes enseignants

12 DÉCEMBRE

Webinaire :
« 4e rendez-vous de l'engagement des usagers »

SERVICE COMMUNICATION ET INFORMATION

4/4

Communication interne

11 évènements internes

7 à la une

2 sessions d'accueil des nouveaux arrivants

2 assemblées générales

44

numéros de la lettre interne **« Ça se passe chez nous »**

SERVICE ENGAGEMENT DES USAGERS

1/2

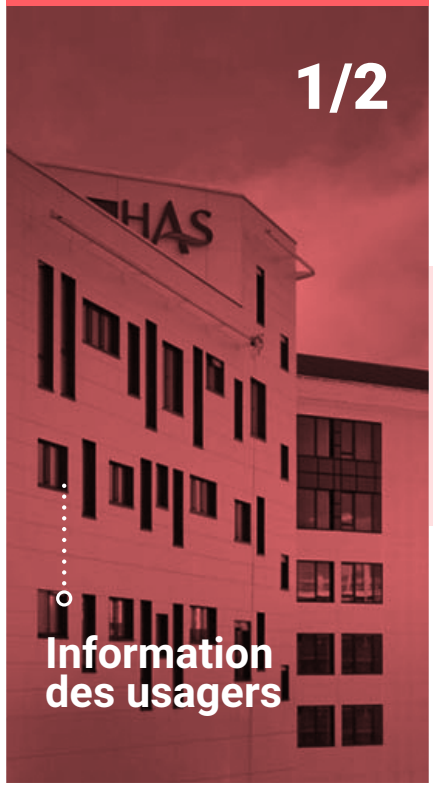

Information des usagers

2 621
demandes individuelles reçues

100 % des courriers traités

2 816 réponses envoyées

6,4 jours délai moyen de réponse

26 documents d'information

19 **documents** pour une aide à la prise de décision partagée en vue d'une reconstruction mammaire

11 documents d'information dont 6 fiches traduites en facile à lire et à comprendre (FALC)

1 rendez-vous de l'engagement des usagers

SERVICE ENGAGEMENT DES USAGERS

2/2

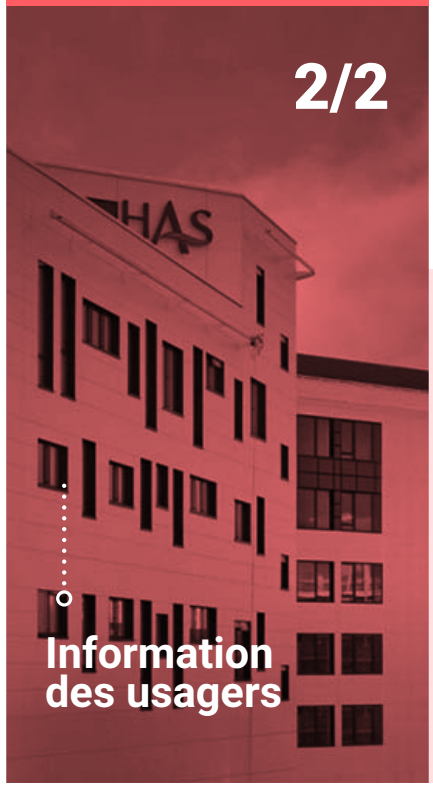

Information des usagers

477 usagers
sollicités pour
687 actions
(participation à l'élaboration de productions ou à des commissions)

41
représentants d'associations d'usagers dans les comités de concertation

Répartition hommes/femmes
43 % hommes
57 % femmes

172
associations d'usagers ont contribué aux travaux

81 ont proposé des experts
133 ont participé en tant que partie prenante

173
participations à des groupes de travail

118
contributions écrites pour l'évaluation des produits de santé

SERVICE JURIDIQUE

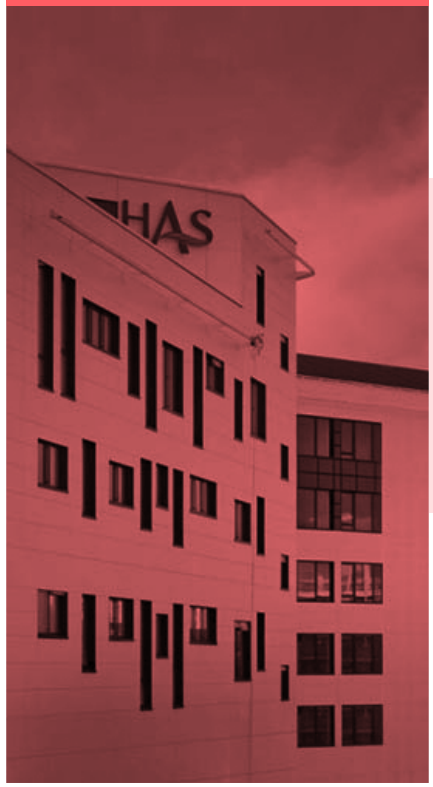

52 veilles juridiques

+ de 500 consultations juridiques

17 contentieux gérés

556 avis et décisions du Collège validés

6 conventions de partenariats rédigées

SERVICE FINANCES, ACHATS ET LOGISTIQUE

1/2

96 % de taux d'exécution du budget

11 495 demandes de paiement émises
(délai moyen de paiement de 17,2 jours)

5 nouveaux marchés

32 marchés renouvelés

85 marchés en vigueur

14 avenants conclus

4 017 notes de frais reçues

7 640 factures

SERVICE FINANCES, ACHATS ET LOGISTIQUE

2/2

Logistique

1 302 interventions logistiques

Référentiels d'archives finalisés pour tous les services

97

versements d'archives effectués, portant à un total de **800 Go** d'archives électroniques

87

matériels donnés à des associations

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

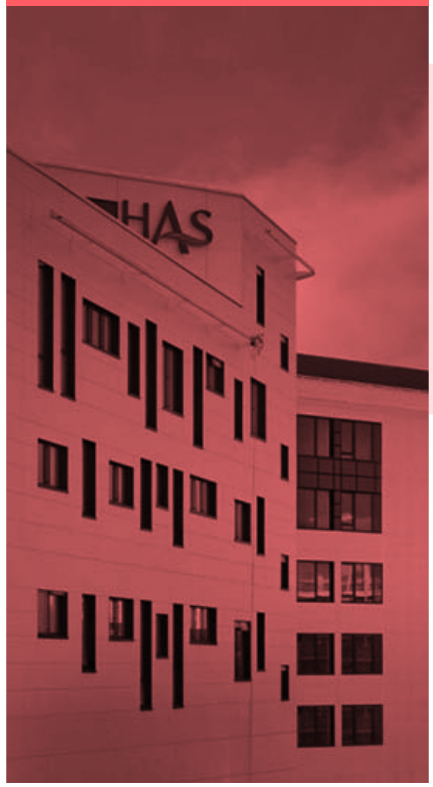

439,5
équivalents temps plein travaillés

1 738
experts indemnisés

49
internes (en médecine et en pharmacie) **apprentis et stagiaires**

99 %
des collaborateurs télétravaillent entre 1 et 3 jours/semaine

11 formations diplômantes financées

1 744
actions de formation réalisées

MISSION EXPERTISE

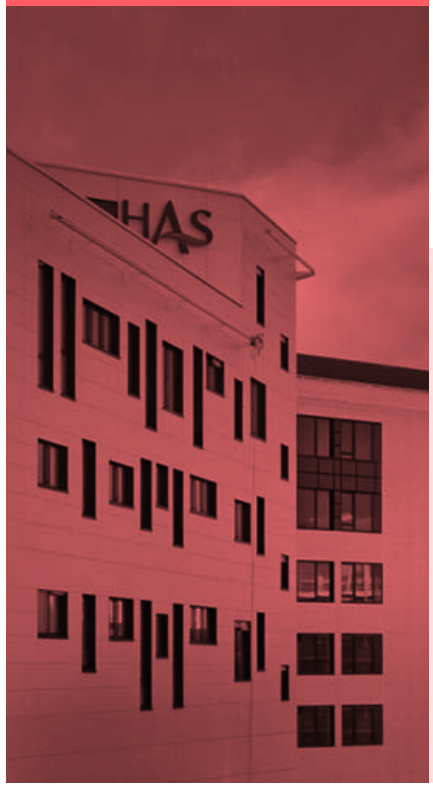

1931 professionnels associés aux travaux de la HAS en 2023

- **58** social, médico-social/accompagnants
- **103** social, médico-social/administratifs
- **140** sciences humaines et sociales, santé publique, recherche
- **183** sanitaire/administratifs
- **1 419** sanitaire/soignants
- **28** autres

Ces professionnels ont assuré plus de 4 000 contributions
(un professionnel a pu contribuer à plusieurs travaux)

- **48** participations en tant que chargé de projet
- **134** réalisations d'une expertise ponctuelle
- **226** participations à une commission
- **932** participations à un groupe de travail
- **2 662** réalisations d'une visite de certification

et + de 1400
participations à des groupes de lecture

Zone d'exercice :
74 % hors d'Ile-de-France

Photos
Maya Angelsen, Marie Bousseau,
Baptiste Lignel et Patrick Sordoillet,
iStock, Adobe Stock

Design graphique
EPOKA

Conception-réalisation
Emmanuelle Bara
Cécylia Victor-Bihary

Impression
ISSN : 1953 - 700X
Dépôt légal : juin 2024

Haute Autorité de santé
5, avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

Retrouvez tous nos travaux sur
www.has-sante.fr

Qualiscope
Vers des établissements
de santé de qualité

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ